

# INFORMATIONS S.N.C.B.

BULLETIN D'INFORMATION DE LA  
DIRECTION COMMERCIALE  
DES CHEMINS DE FER BELGES.

GARE CENTRALE, 4<sup>e</sup> ETAGE,  
BRUXELLES. Tel. 13.18.70 - Poste 3602

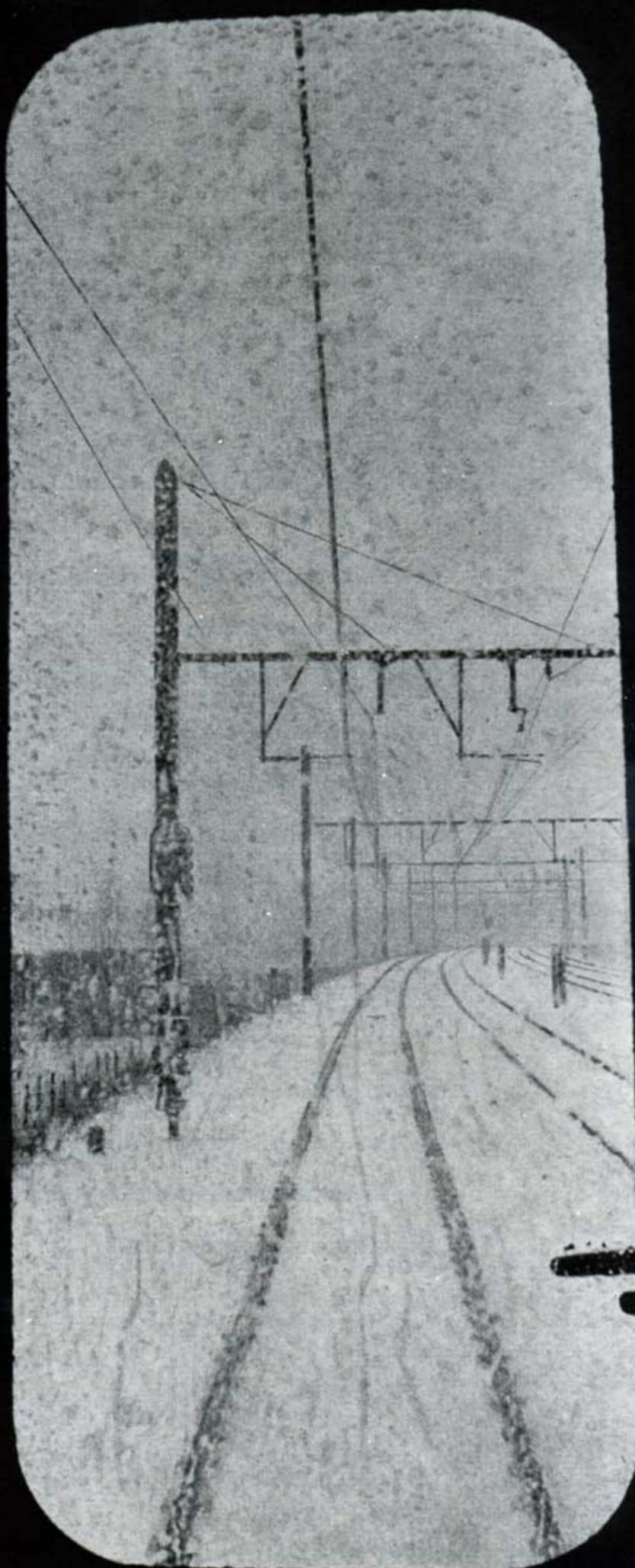
NUMERO 2  
AVRIL 1963

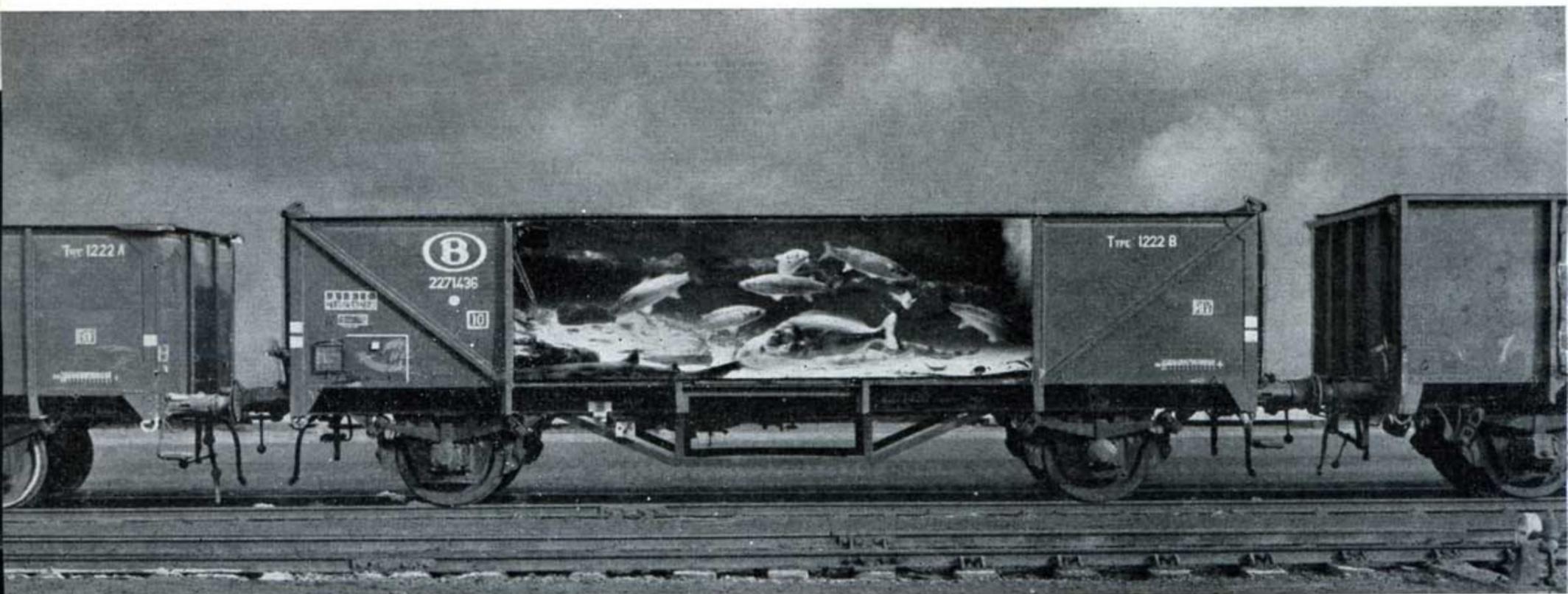
Par un hiver impitoyable...  
le chemin de fer était présent !



**SOMMAIRE :** Le « wagon aquarium », p. 2 / Avant qu'on ne l'oublie..., p. 3 / La politique tarifaire belge en transport de marchandises, p. 6 / Mouvement dans nos agences commerciales, p. 8 / Tourisme social, p. 9 / Il n'y a plus de Pyrénées..., p. 11 / Le système Kangourou, p. 13 / Parcourez toute l'Europe avec Europabus, p. 14 / Envois de détail. - Palettisation, p. 17 / Etiquetage des colis. - Un nouveau ferry-boat pour la traversée Harwich-Zeebrugge, p. 18 / Nouvelles tarifaires, p. 19.

*Nederlandse uitgave verkrijgbaar  
op aanvraag.*





**Les Chemins de fer Belges donnent le ton en matière de progrès technique !**

**Bientôt le premier « Wagon-aquarium » transportera votre poisson tout frétilant jusqu'à votre assiette.**

**Impossible de l'avoir plus frais !**

**C'était-là un problème resté jusqu'à présent sans solution.**

**Notre corps d'ingénieurs y a remédié : le « wagon-aquarium ».**

**Nous donnerons dans un de nos prochains numéros de plus amples renseignements sur les caractéristiques techniques de ce wagon, ainsi que sur ses conditions d'utilisation par temps de gel et les possibilités de mise à la disposition des clients.**

**Un pas de plus vient d'être franchi dans l'application de la devise : « Pour chaque sorte de marchandise, un moyen de transport spécialement approprié ».**



*Malgré tout le chemin de fer a roulé...*

## *Avant qu'on ne l'oublie...*

Notre pays — et pratiquement toute l'Europe — vient de traverser l'hiver le plus dur du siècle.

Si nos industries de base, nos centrales électriques, nos cokeries, nos usines à gaz ont pu éviter les arrêts d'activité qui les menaçaient, si l'économie du pays a pu être maintenue à son niveau normal, si la population a pu être ravitaillée en combustible, c'est en grande partie au chemin de fer — et aux cheminots — qu'on le doit.

Pour lui — et pour eux — aussi, les températures

sibériennes que nous avons connues ont posé des problèmes d'organisation et d'endurance parfois quasi insurmontables.

Il est utile de faire le bilan des prestations fournies, afin que *tous* les intéressés en tirent les leçons et conclusions qui s'imposent pour l'avenir.

Dans le domaine des voyageurs, les chemins de fer belges ont régulièrement transporté leurs quelque 500.000 voyageurs par jour, dans des conditions de confort très supportables, malgré le fait que la température à l'intérieur des voitures devait être



Les gares de formation ont trié...

relevée de 20 à 30 degrés et cela avec une régularité attestée par les chiffres ci-après :

Période du 20 janvier au 16 février 1963.

	Nombre de trains	%	% de retard moyen par train
Trains arrivés à l'heure	62.000	63,4 %	} 3'
Trains arrivés avec 1 à 5' de retard	16.799	17,1 %	
Trains arrivés avec plus de 5' de retard	19.083	19,5 %	

Dans le domaine des marchandises aussi, le chemin de fer a dû faire face, dès le début des intempéries, à des difficultés de toute nature qui ont nécessité de sa part des mesures d'adaptation qui n'ont été possibles que grâce à sa forte organisation de base et au dévouement de son personnel. Citons :

— les déplacements massifs de courants de trafic provoqués, d'une part, par la paralysie de sa clientèle traditionnelle des carrières et de la construction et, d'autre part, par les appels à l'aide frénétiques d'industriels et de commerçants dont le système

d'approvisionnement et de distribution était normalement basé — en tout ou en partie — sur d'autres modes de transport;

— l'immobilisation brusque et parfois prolongée de milliers de wagons, dont le contenu était gelé à bloc;

— les difficultés dans lesquelles se débattaient la navigation maritime et les chemins de fer voisins;

— les épreuves techniques auxquelles étaient soumis ses propres moteurs, ses installations, ses appareillages, son matériel de transport, etc., sans compter les conditions parfois inhumaines dans lesquelles devaient se faire les triages nocturnes des trains dans les grandes gares de formation, exposées à tous les vents et ensevelies sous la neige.

Dans ces conditions, l'on peut considérer comme une performance insigne le fait d'avoir accepté au transport, soit à l'intérieur du pays, soit dans nos ports, soit aux frontières terrestres, pendant ces deux mois terribles, une moyenne *journalière* de 12.000 à 13.000 wagons chargés.

En ce qui concerne particulièrement le port d'Anvers, le chemin de fer a battu des records historiques en réalisant des moyennes de 300.000 tonnes par semaine, contre 175.000 tonnes en période normale.

Mais c'est incontestablement dans le domaine du transport des combustibles minéraux que le rôle du chemin de fer a été déterminant. C'est ainsi que les fournitures de wagons aux charbonnages de la Campine ont dépassé de 400 à 500 unités *par jour* les fournitures requises en période normale.



*Mais la peine de nos hommes était grande. Par  $-10^{\circ}$  ou  $-15^{\circ}$  dans la bise, la nuit comme le jour, le dimanche comme la semaine, ils ont accompli leur devoir sans défaillance.*

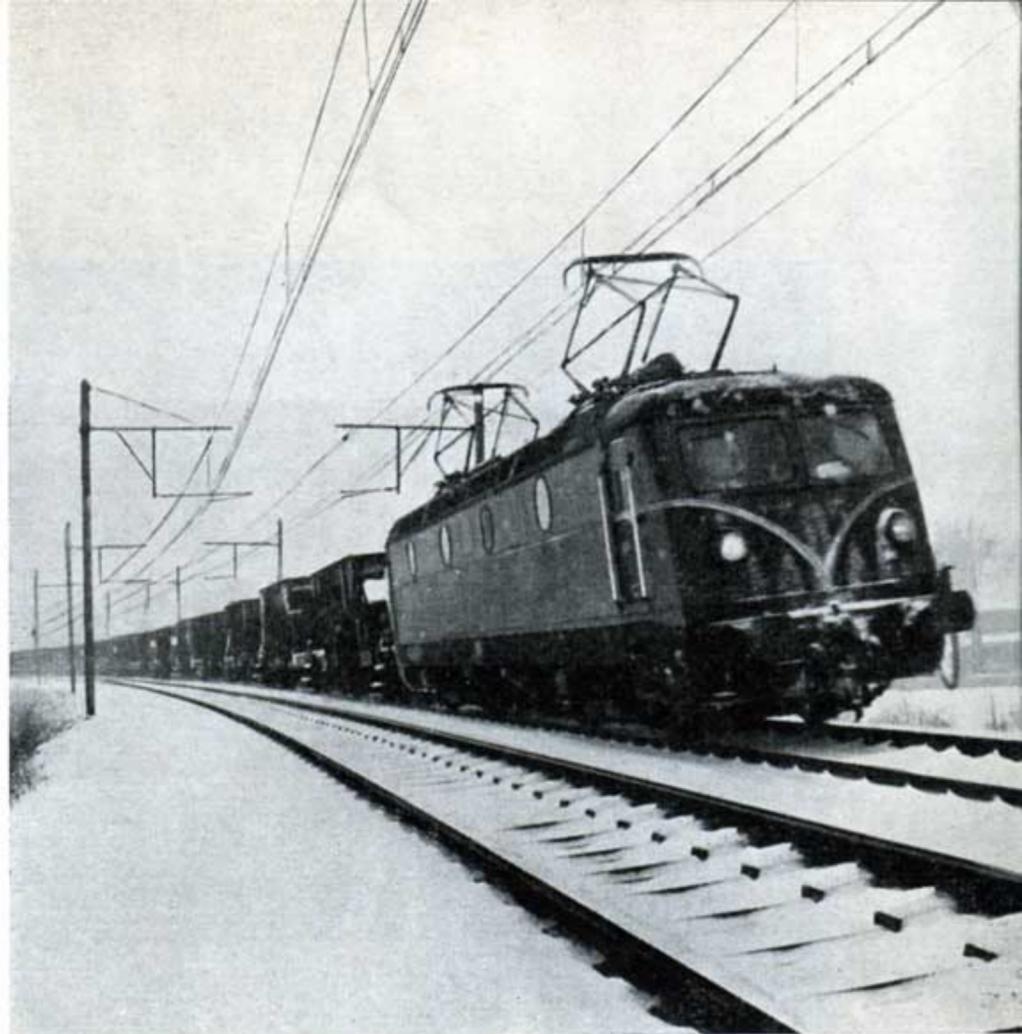
Quant aux importations de combustibles, le tableau ci-dessous en démontre l'importance primordiale :

Entrées	2 premiers mois de 1962	2 premiers mois de 1963
par Anvers	48.000 T	188.000 T
par Montzen	468.000 T	675.000 T
par Visé	261.000 T	271.000 T
par Lanaken	66.000 T	97.000 T
<b>Total :</b>	<b>843.000 T</b>	<b>1.231.000 T</b>

Certes, il y a eu des défaillances, des erreurs d'acheminement et des retards; mais tous les spécialistes en matière de transport conviennent qu'en présence du chaos résultant de l'élimination de la voie d'eau et des conditions climatiques sensationnelles que nous avons subies, le chemin de fer a prouvé qu'il est et reste le mode de transport le plus régulier et le plus adaptable, spécialement dans des pays fortement peuplés et industrialisés comme le nôtre.

A cet égard, nous tenons à remercier ici la clientèle qui, dans son ensemble, a montré de la compréhension pour les difficultés que nous avons eu à surmonter et a collaboré dans toute la mesure de ses moyens pour en atténuer les effets.

Les non-initiés pourraient croire que les chemins de fer ont largement profité, du point de vue financier, de ces afflux inattendus de trafic. Ici, l'on



*Grâce à eux, la vie des industries de base ne s'est jamais interrompue.*

touche du doigt la position extrêmement difficile dans laquelle nous sommes placés : d'une part, une opinion publique qui exige que le chemin de fer soit exploité comme une entreprise commerciale et industrielle et, d'autre part, cette même opinion publique qui considérerait comme absolument inadmissible que le chemin de fer agisse comme tel, en donnant une priorité à sa clientèle fidèle et en augmentant ses prix pour les... outsiders.

En réalité, *tous* les transports que le chemin de fer a assurés pendant ces dernières semaines l'ont été aux tarifs les plus favorables pour la clientèle, alors que les frais d'exploitation ont augmenté parfois dans des proportions très importantes.

En fait, les chemins de fer belges ont, en l'occurrence, rempli leur rôle d'entreprise fonctionnant dans l'intérêt général de la communauté belge. Cette constatation mérite d'être portée à l'attention des Pouvoirs publics, des milieux industriels et de l'opinion publique en général.

Une autre constatation mérite d'être examinée plus spécialement par les dirigeants d'entreprises. Il a été démontré qu'une entreprise industrielle de quelque importance ne peut, sans s'exposer à des aléas et à des frais pouvant même mettre en danger son fonctionnement pendant certaines périodes de l'année, faire abstraction, dans la conception et l'exploitation de ses usines, de ses magasins ou de ses chantiers, de la nécessité de prévoir un raccordement adéquat aux lignes du chemin de fer. C'est un investissement dont la rentabilité a été prouvée par les récents événements.

# LA POLITIQUE TARIFAIRE BELGE EN TRANSPORT DE MARCHANDISES

## Les envois de détail

(suite)

*Après avoir entretenu nos lecteurs du service des colis postaux, notre intention est de leur exposer l'organisation et la tarification des expéditions express et de grande vitesse.*

*Ces dernières constituant le service de base du transport des envois de détail, nous y consacrerons la première partie de notre analyse.*

Le territoire a été réparti en une quarantaine de circonscriptions, desservie chacune par une gare-centre routier.

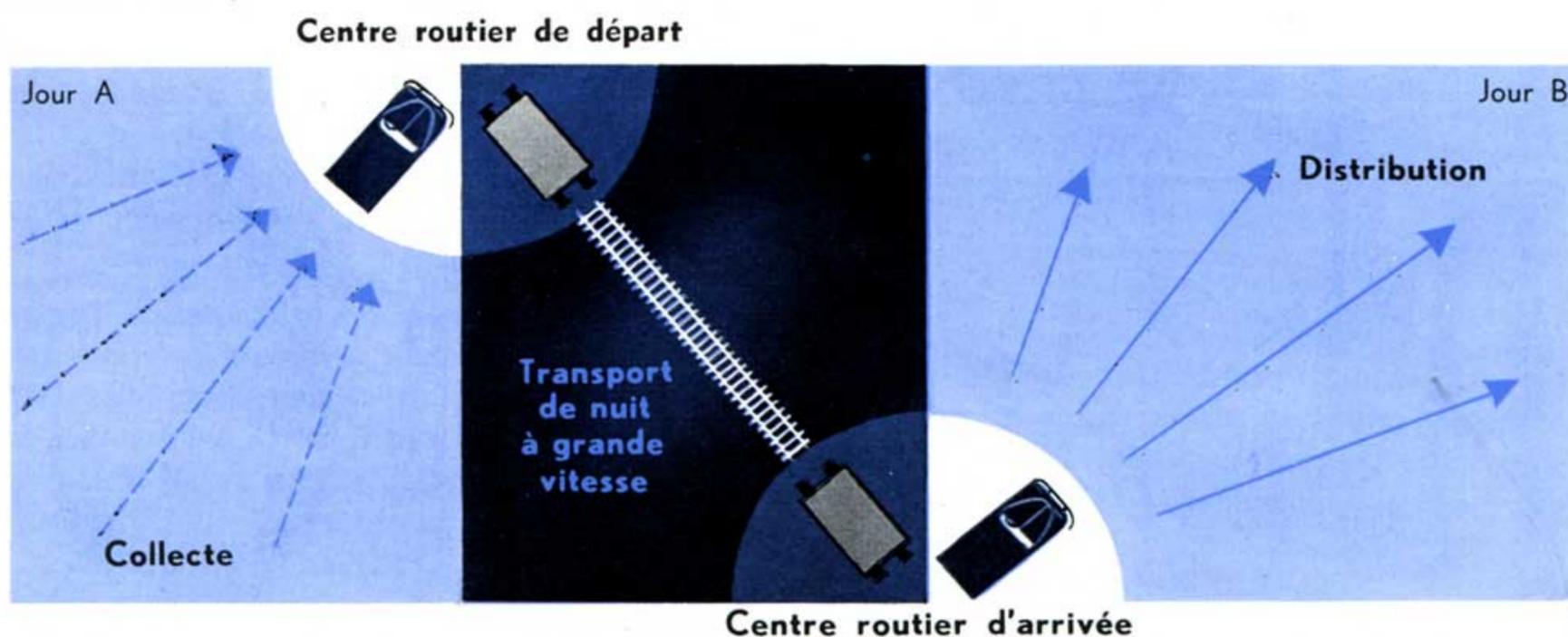
Cette gare est équipée de camions assurant, dans les limites de la circonscription, le ramassage et la livraison des colis.

Les envois ainsi collectés affluent à la gare-centre routier dès la fin de l'après-midi, où ils sont triés par destination et chargés en wagons.

Le centre routier forme des wagons à destination des divers autres centres. Cependant, si la quantité de marchandises recueillie pour une destination est insuffisante pour constituer le chargement d'un wagon, les envois seront expédiés vers un centre plus important (centre de transbordement — en général Bruxelles TT) où s'effectue un regroupement.

Les wagons, formés en trains de messageries de grande vitesse, circulent de nuit et atteignent avant le jour le centre routier auquel ils sont destinés.

## SCHEMA I



### LES EXPEDITIONS DE GRANDE VITESSE.

#### A. Organisation.

Le transport « en grande vitesse » prévoit un délai maximum de 48 heures, non compris le jour de l'acceptation pour que la marchandise soit rendue à destination à la gare (envois bureau restant) ou chez le destinataire (envois à remettre à domicile). Comment le chemin de fer s'est-il organisé pour faire face à cet engagement ?

Là se poursuit le processus d'acheminement, mais en sens inverse de ce que nous venons de décrire. Les opérations sont schématisées aux figures 1 et 2. Le chargement minimum que s'est fixé le chemin de fer pour la formation d'un wagon direct (c'est-à-dire sans transbordement intermédiaire) est tel que la très grande majorité des envois bénéficient du schéma I.

Cet acheminement, particulièrement rapide, n'est

interrompu que par les dimanches et jours fériés et, depuis le 1er janvier 1963, par les samedis. Il peut encore se produire que les camions du centre routier d'arrivée ne desservent la localité de destination que tous les deux jours si celle-ci est éloignée et peu importante.

### B. Tarification.

La tarification des expéditions de grande vitesse est calquée sur l'organisation que nous venons de décrire :

Le barème donne les prix de transport de chaque centre routier vers tous les autres.

Ces prix ne sont pas liés directement à la distance qui sépare les centres routiers entre eux, car il est tenu compte dans chaque relation de l'importance du trafic laquelle influence le prix de revient du transport.

Ces prix ne sont pas non plus proportionnels au poids, mais dégressifs; aussi le barème comporte-t-il une série de taux.<sup>1</sup>

Enfin l'importance des opérations de prise et de remise à domicile influence encore le prix de transport.

Comme nous l'avons mentionné, le territoire national est réparti en une quarantaine de centres routiers c'est-à-dire un peu plus de quatre, en moyenne, par province.

Ceci implique un rayon de desserte de plusieurs

résulte qu'à chaque relation correspondent 3 séries de prix :

— de la zone A de départ vers la zone A d'arrivée;  
— de la zone A de départ vers la zone B d'arrivée (ou vice versa);

— de la zone B de départ vers la zone B d'arrivée. Une liste annexée au tarif des envois de détail énumère toutes les localités desservies et indique le centre routier dont elles relèvent ainsi que la zone (A ou B) dans laquelle elles sont rangées.

### C. Le trafic international d'envois de détail en grande vitesse.

#### 1. Le Tarif général européen des envois de détail (TGED)

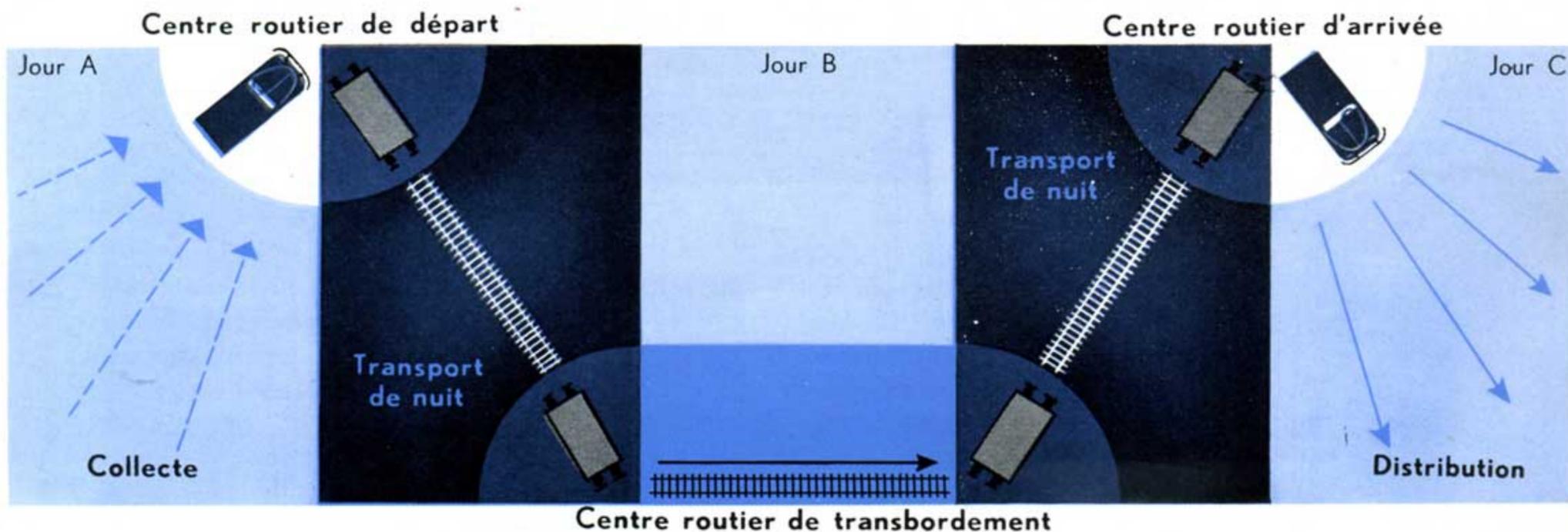
Instauré en 1956, ce tarif est applicable d'office aux expéditions de détail remises au transport entre la Belgique, d'une part, l'Allemagne et la France, d'autre part. Indépendant des conditions des tarifs intérieurs, il puise dans ses principales caractéristiques, de réels avantages.

Ses prix de transport, exprimés en francs-or, sont généralement inférieurs à ceux obtenus jadis par la soudure des taxes intérieures de chacun des pays intéressés.

Grâce à lui, l'expéditeur connaît d'emblée le montant total des frais grevant son envoi jusqu'à destination, sans devoir se livrer au calcul et à l'addition des taxes de plusieurs réseaux ferroviaires.

Les prix de ce tarif comprennent les frais de remise

## SCHEMA II



dizaines de kilomètres. Aussi chaque circonscription a-t-elle été divisée en deux zones. Celle qui entoure immédiatement la gare centre (zone A) bénéficie évidemment de conditions plus favorables. Il en

<sup>1</sup> Des prix tout faits sont prévus pour envois de 10 kg, 20 kg, 30 kg, 40 kg, 50 kg. Ensuite il est prévu un prix par 10 kg pour envois de 60 à 90 kg, de 100 à 490 kg, de 500 à 990 kg, de 1000 kg et plus. Les poids réels sont majorés dans le cas de marchandises encombrantes c'est-à-dire pesant moins de 250 kg au m<sup>3</sup>.

à domicile. Deux barèmes sont prévus : le premier pour les envois jusqu'à 500 kg et le second pour les envois d'un poids supérieur.

Les pays participants sont divisés en zones. Les prix sont établis de zone à zone et basés sur la distance séparant les centres des zones intéressées.

Les expéditions entre deux zones déterminées sont obligatoirement acheminées par un itinéraire unique, indiqué au tarif et qui constitue la voie la plus rapide.

Les envois doivent être accompagnés d'une lettre de voiture internationale de petite vitesse. L'expéditeur peut néanmoins revendiquer le régime de grande vitesse<sup>1</sup> ou encore un itinéraire différent de celui imposé par le tarif; toutefois, dans chacun de ces deux cas, le prix de transport subit une majoration de 50%.

L'expéditeur a la faculté d'acquitter lui-même les frais de transport ou de les faire supporter, en tout ou en partie, par le destinataire, puisqu'il peut, à son gré, utiliser diverses mentions d'affranchissement<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Dans ce cas, le délai de transport est de 24 heures par 300 km, à augmenter de 12 heures de délai d'expédition; par contre, dans le cas de la petite vitesse, le délai de transport et accessoires qui peuvent être déterminés par la 24 heures pour le délai d'expédition.

<sup>2</sup> « franco de tous frais », si l'expéditeur prend à sa charge tous les frais (transport, douane et autres);  
« franco », si l'expéditeur prend à sa charge les frais de transport et accessoires qui peuvent être déterminés par la gare expéditrice au moment de la remise au transport;  
« franco de douane », si l'expéditeur prend à sa charge les droits de douane ainsi que les frais dus au chemin de fer pour le dédouanement;  
« franco pour... », si l'expéditeur prend à sa charge une somme déterminée.

La mention « franco » peut être complétée éventuellement par les mots « jusqu'à X » (X désignant un point frontière).

Les expéditions peuvent également se faire en port dû.

Nous croyons également utile de souligner que ce tarif s'applique aussi aux transports effectués en containers de 3 m<sup>3</sup> et moins, la taxe étant, dans ce cas, appliquée sur le poids réel de la marchandise et compte tenu d'un minimum de 200 kg par container.

## 2. L'application des tarifs nationaux.

Pour les pays où le Tarif Général Européen des envois de détail n'est pas d'application, le prix de transport est obtenu par la soudure des tarifs en vigueur dans chacun des pays intéressés.

## D. Conclusion.

Le trafic de grande vitesse est, en poids, le plus important parmi les envois de détail. Il représente une masse annuelle de plus de 500.000 tonnes de marchandises réparties en 8,5 millions d'expéditions. Nous terminerons notre exposé sur les envois de détail dans le numéro prochain, en vous entretenant de l'organisation et de la tarification des envois express.

## Mouvements dans nos agences commerciales



Mr. Dury

Monsieur Dury qui a représenté les Chemins de fer belges à Londres depuis 1955 est passé à notre agence de Luxembourg en remplacement de Monsieur Vanderperren qui occupait ce poste depuis 1945, et est atteint par la limite d'âge.

Nous espérons que le monde des affaires luxembourgeois et de l'Est de la France favorisera notre nouveau délégué de la même sympathie dont il entourait son prédécesseur. La Direction Commerciale présente à ce dernier ses remerciements les plus chaleureux pour les très grands services qu'il a rendus au Chemin de fer.



Mr. Mestdagh

Le remplacement de Monsieur Dury à Londres est assuré par Monsieur Mestdagh précédemment inspecteur à la Direction Commerciale de la S.N.C.B.

Nous souhaitons à Monsieur Mestdagh une brillante carrière de représentant commercial.

Parmi les nouvelles figures de notre représentation commerciale en Belgique, nous signalons l'arrivée de Monsieur Musyck qui est venu remplacer dans la circonscription de Louvain, son collègue Konix.

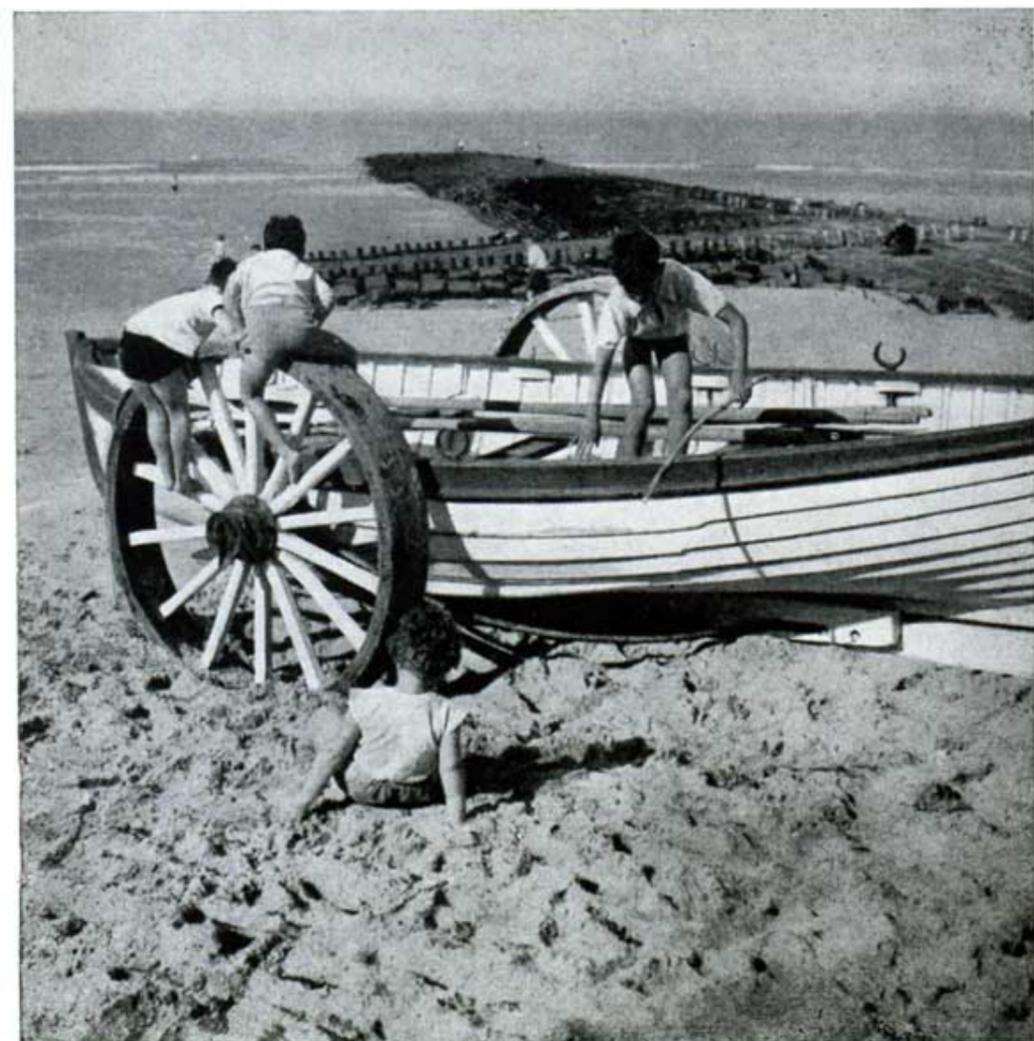
Nous adressons nos meilleurs vœux de succès à notre nouveau représentant.



Mr. Musyck



Mr. Vanderperren



Littoral : sur la plage (Photo Levan. C.G.T.)

On nous annonce un printemps précoce et un bel été...

S'il en est ainsi, il n'est pas trop tôt pour parler de voyages, sinon de vacances !

Et, à ce sujet, vous apprendrez sans aucun doute avec plaisir que le service de tourisme de la S.N.C.B. reprendra dès le *samedi 13 avril* (veille de Pâques) l'organisation des excursions « *Un beau jour à* », formule individuelle ou familiale qui a fait ses preuves, puisque 46.000 billets combinés à prix réduit (réduction sur le parcours « chemin de fer » et le coût des entrées (grottes, musées) et des trajets en bateau, etc.) ont été demandés aux guichets des gares, au cours de la dernière saison. Comme en 1963, les billets « *Un beau jour à...* » seront en vente dans toutes les gares les samedis et dimanches d'avril, de mai, de juin, de septembre et d'octobre, tous les jours en juillet et août.

Une autre formule qui a conquis le public : *les circuits touristiques*, heureuse combinaison du rail et de la route permettant, en un jour, de visiter la région de votre choix. Les circuits réguliers sont prévus dès le premier dimanche de juin et jusqu'au 15 septembre.

# TOURISME SOCIAL

Toute une gamme d'excursions bien étudiées s'offre ainsi à vous. Les titres de ces circuits ne constituent-ils pas tout un programme d'évasion, de jours heureux ? Ecoutez : « Crête des Ardennes - Grottes de Han », « Semois et Lesse » « Chimay-Orval - Rossignol », « La Gaume-Avioth », « Les Barrages et l'Amblève », « Furnes, Ypres, le Mont Kemmel »...

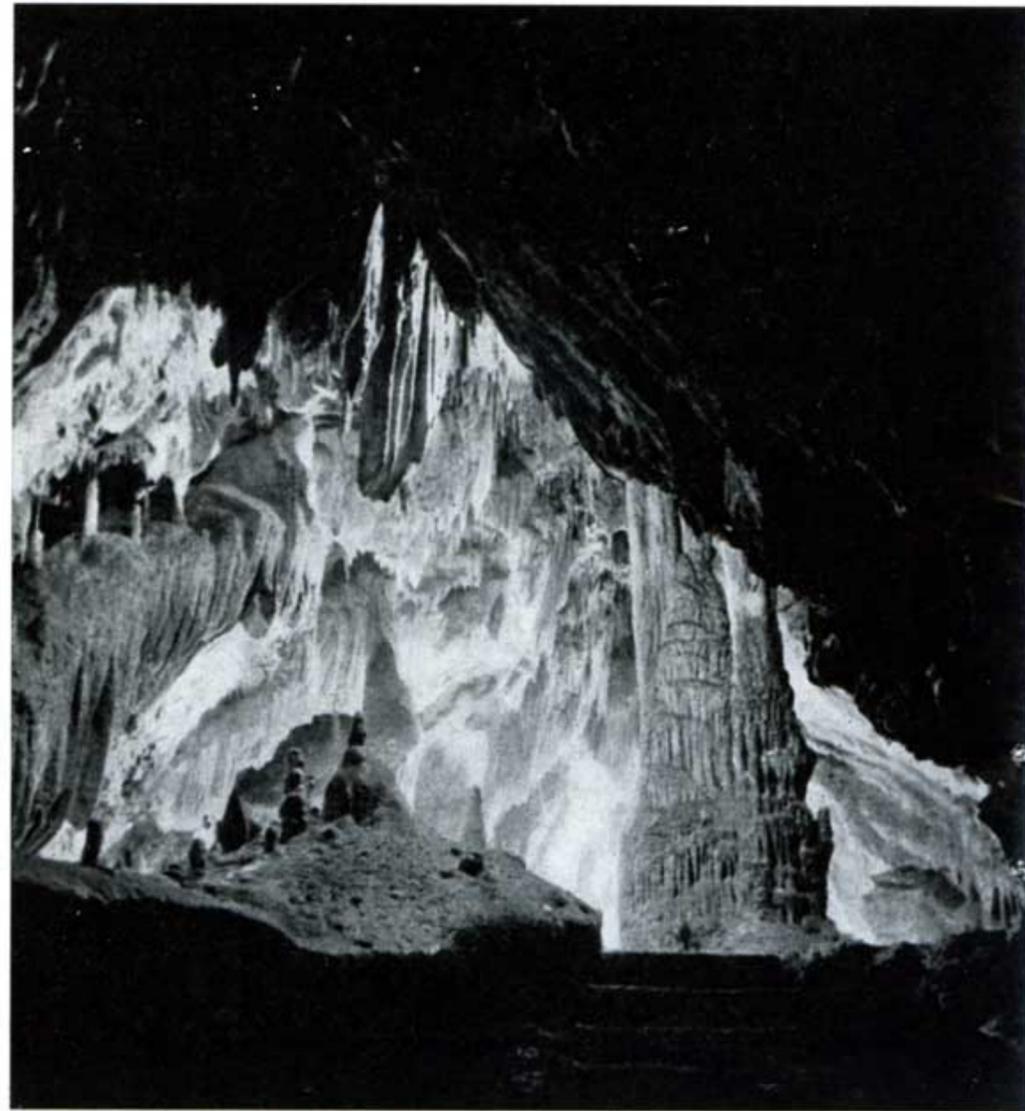
Les pays voisins vous intéressent-ils davantage ? La SNCB a prévu ce désir en vous offrant d'autres circuits ayant noms : « La Vallée de l'Ahr », « Luxembourg-Trèves », « Verdun », « Clervaux-Vianden-Esch-sur-Sûre », « Calais-Cap Gris-Nez », « Ile de Walcheren », « L'Eifel allemand », « Metz-Nancy », « La Moselle allemande ». Cette dernière nouvelle excursion permettra de visiter en un jour une région particulièrement attrayante où des villes : Trèves, Bernkastel sont « perles en un écrin » et où coule la Moselle pittoresque avec ses burgs et ses vignobles accrochés aux versants.

★★

Les excursions traditionnelles « Un jour à Londres

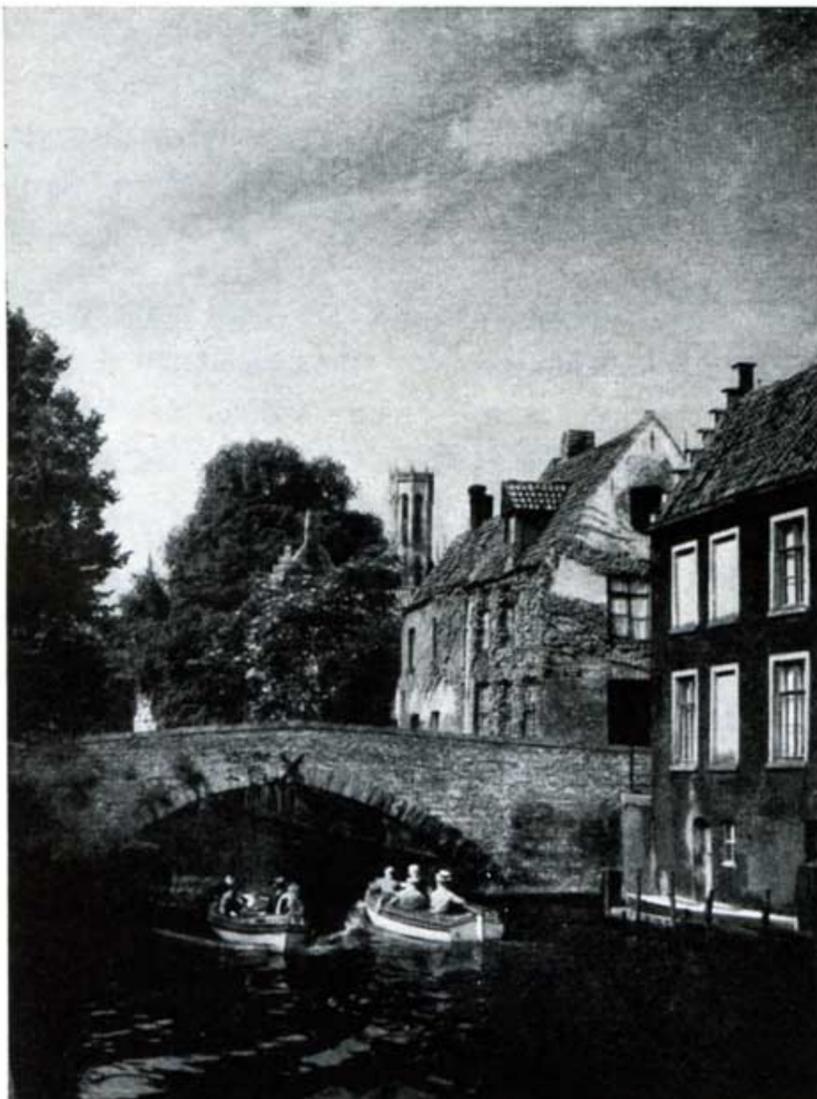


*Dinant : panorama* (Photo Eschen. C.G.T.)



*Han : les grottes : Alhambra* (Photo Misonne. C.G.T.)

*Bruges : « Groenrei »* (Photo Serrière. C.G.T.)



et à Windsor » (départ le vendredi soir, retour à Ostende le dimanche matin, avec possibilité de séjourner au Littoral le dimanche) seront organisées les samedis suivants : 29 juin, 6 et 13 juillet, 7 septembre.

Le programme 1963 reprend également les excursions de 3, 5 et 7 jours à *Paris*, *Versailles*, *Fontainebleau*, ainsi que deux voyages nouveaux à l'intention des campeurs : *Le Dramont* (Côte d'Azur) et *Argelès* (Perpignan - Côte Vermeille).

*Vers l'Allemagne* : 3 jours à l'occasion des fêtes de la Pentecôte en Sauerland; plusieurs voyages de deux jours à Essen et environs. *La Hollande* ne sera pas oubliée pas plus que la visite de ses champs de fleurs. Les excursions d'« Un beau jour à Rotterdam, La Haye, Amsterdam » grouperont, comme les années précédentes, de nombreux participants...

Pour tous renseignements au sujet des diverses possibilités que nous venons de mentionner, votre service social peut s'adresser aux Agences Commerciales (Tourisme) de la S.N.C.B.

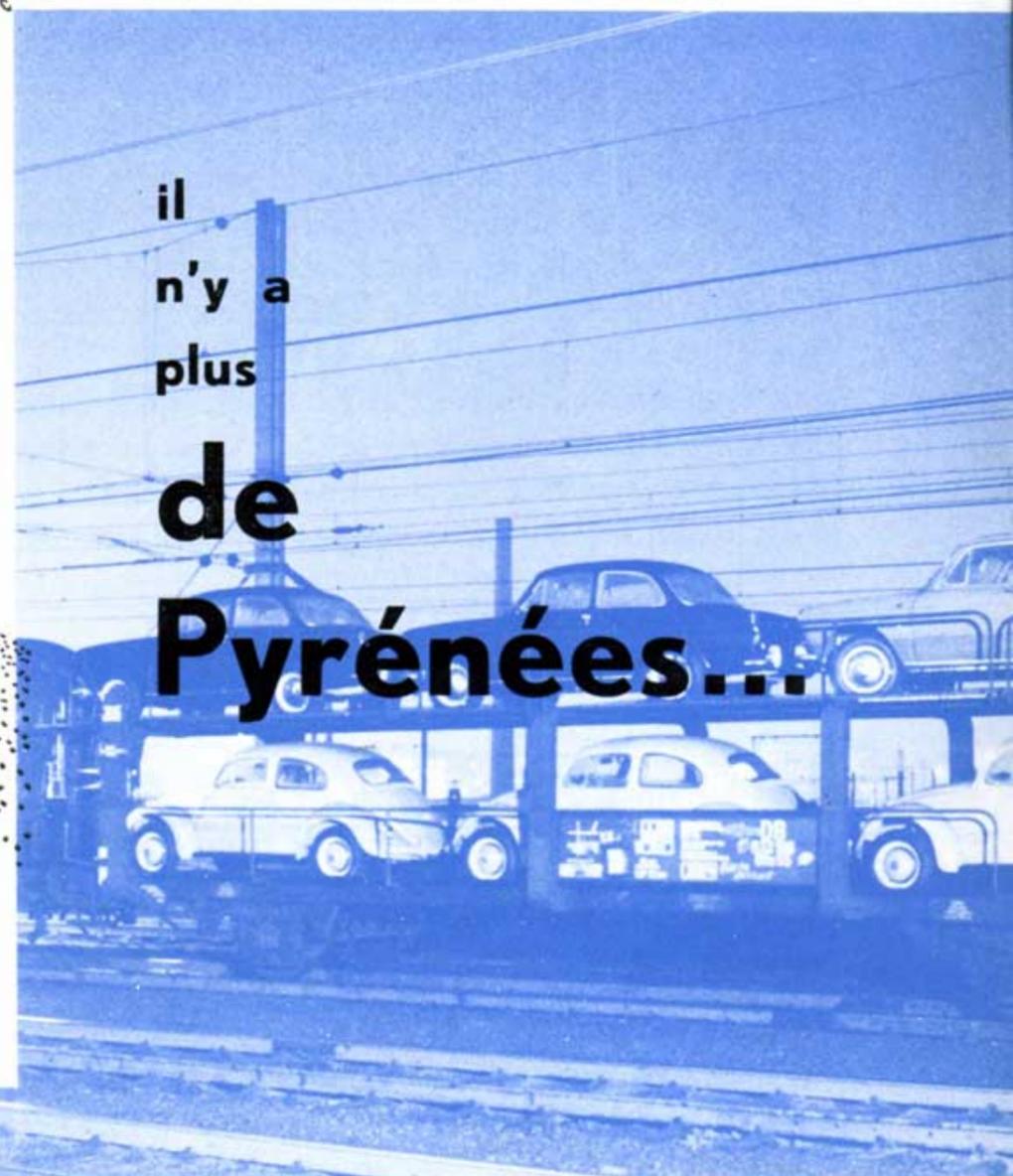
**L' E S P A G N E**

*CAPOUILLARD*

**par le nouveau service  
AUTO-COUCHETTE  
BRUXELLES - NARBONNE**

*Autres services vers Avignon-Munich-Milan  
Correspondances: Rome-Brindisi/Grèce*

**®  
1963**



...disait un monarque, se trompant d'ailleurs lourdement.

La réalité est différente mais non moins merveilleuse : il y a toujours des Pyrénées, mais elles se sont singulièrement rapprochées. ...Imaginons qu'un alchimiste, un peu sorcier, comme il y en avait encore vers le XVI<sup>e</sup> siècle, se fût adressé en ces termes à Charles, Empereur d'Allemagne, roi d'Espagne et duc de Brabant :

— Messire Charles, vous vous endormirez le soir aux rives fleuries de la Senne, et je vous réveillerai le lendemain, pour déjeuner, aux portes de vos terres espagnoles...

Il y a tout à parier que le « bon » empereur qui n'aimait pas les plaisantins, et qui craignait les diableries, eût envoyé rôtir le bonhomme à quelque bon bûcher de fagots.

Or, ce magicien existe aujourd'hui, mais nous nous sommes tellement accoutumés à lui, que, comme

disent les Anglais « we take it for granted ».

Et pour servir son maître aux mille têtes, Messire Client, Roi du Marché et Empereur du Transport, il a imaginé en cet an 1963 de la Grâce, la plus merveilleuse, la plus extraordinaire des Machines-à-Vacances-au-Soleil que puissent rêver les victimes encore mal remises d'un hiver boréal.

Son Maître, qu'a rendu exigeant la magie quotidienne de ce siècle extraordinaire, avait un problème qui le faisait se pencher, soucieux, sur des cartes et des horaires de chemin de fer, se débattant vainement au cœur de ce dilemme :

par la route? 3 jours de volant, 3 jours de danger, de tension, de fatigue; 2 nuitées dans des hôtels de hasard. Et autant au retour. Ou bien : en chemin de fer, une seule nuit, confortable et sans souci. Mais alors, « tra los montes », pas de voiture, ou une voiture de louage inconnue, peut-être hostile. Le magicien a résolu le problème. Il a remué des

graphiques, rassemblé des wagons, des voitures-lits, des voitures-couchettes, un wagon-restaurant, et déclaré :

— Vous partirez de Schaerbeek-sur-la-Senne à 18 h 50. Vous dînez, vous dormirez, et je vous réveillerai au grand soleil de Languedoc, sur le coup de 10 h 14. A Narbonne, la Romaine, je vous rendrai votre voiture en arrivant, et les routes des vacances s'ouvriront sous vos roues. Frais comme une rose, vous vous lancerez par le val de la Têt, vers les hauts plateaux de Cerdagne, vers le Puy-morens, les sierras, les lacs bleus de la montagne. Ou, passant par la route côtière, vous gagnerez en quelques heures les criques ensoleillées de la Costa Brava, Barcelone et ses ramblas, et plus loin l'Espagne offerte comme un fruit à vos gourmandises de touriste...

...le magicien aux miracles si quotidiens qu'ils sont devenus habitude, se nomme le Rail. C'est lui qui a transformé le monde, depuis un bon siècle. On le disait vieilli, dépassé, assassiné par la fée Auto. Or, voilà qu'il s'allie à elle, qu'il la protège, qu'il l'emporte en souriant dans ses bras toujours vaillants... Son sésame s'écrit « *Confort - Vitesse - Sécurité* ». Et il n'a pas fini de nous étonner...

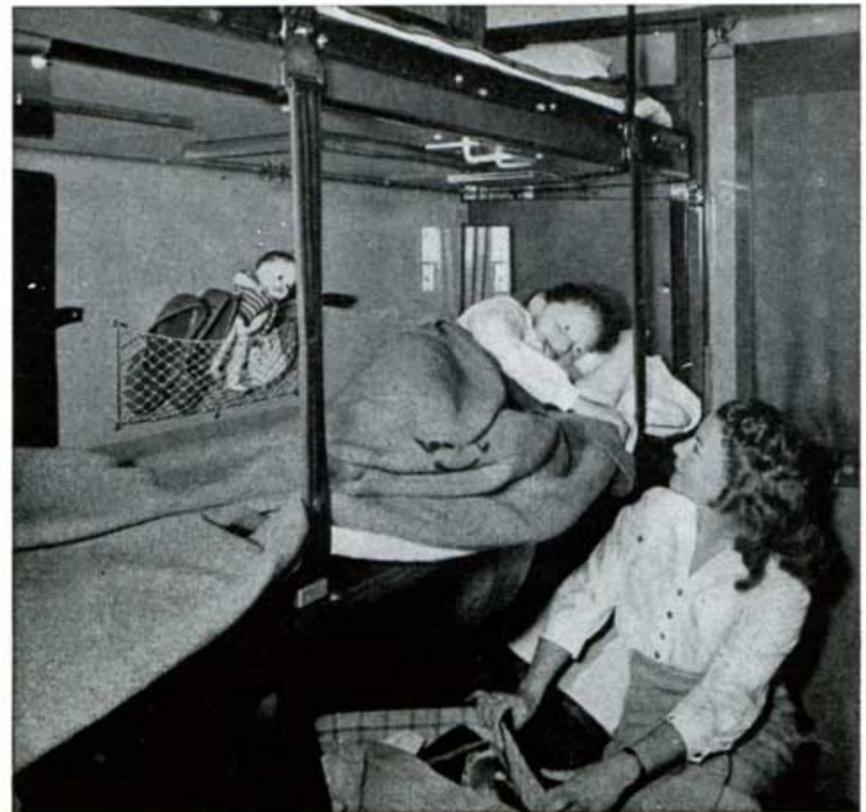
Amis lecteurs, si vous avez souri en lisant ce qui précède, ou si vous êtes étonnés de trouver ce grain de fantaisie parmi les articles souvent austères de notre petite revue, c'est qu'il s'agissait de cet entracte souriant dans votre vie, peut-être trop tendue : les Vacances !

Et voici quelques précisions utiles au sujet des horaires et des prix.

Car notre « magicien » aurait pu tout aussi bien proposer à Charles-Quint de le transporter, du jour au lendemain, ailleurs qu'en ses terres espagnoles... Les relations par trains autos-couchettes au départ de Belgique comprennent, en effet, outre Bruxelles-Narbonne :

- Ostende - Bruxelles - Munich;
- Ostende - Bruxelles - Milan;
- Bruxelles - Avignon;
- Liège - Avignon.

**H O R A I R E S :**



**OSTENDE - MILAN**

	Aller	Retour
Ostende	D. ↓ 17.18	A. ↑ 11.38
Schaerbeek	D. ↓ 19.29	A. ↑ 9.40
Milano P.V.	A. ↓ 10.10	D. ↑ 19.25
	samedi du 6/4 au 12/10 lundi et jeudi du 24/6 au 29/8	dimanche du 7/4 au 13/10 mardi et vendredi du 25/6 au 30/8

**LIEGE (BRESSOUX) - AVIGNON**

	Aller	Retour
Bressoux	D. ↓ 21.00	A. ↑ 8.07
Avignon Fontcouverte	A. ↓ 10.40	D. ↑ 18.05
	jeudi du 4/4 au 23/5 samedi du 6/4 au 28/9 mardi du 28/5 au 24/9	vendredi du 5/4 au 27/9 dimanche du 7/4 au 29/9

**BRUXELLES - AVIGNON**

	Aller	Retour
Schaerbeek	D. ↓ 16.30	A. ↑ 13.50
Avignon Fontcouverte	A. ↓ 6.32	D. ↑ 23.39
	jeudi du 30/5 au 26/9	mercredi du 29/5 au 25/9

**OSTENDE - MUNICH**

	Aller	Retour
Ostende	D. ↓ 17.18	A. ↑ 11.38
Schaerbeek	D. ↓ 19.07	A. ↑ 10.15
München Ost	A. ↓ 8.20	D. ↑ 21.00
	mardi et vendredi du 28/5 au 27/9	mercredi et samedi du 29/5 au 28/9

**BRUXELLES - NARBONNE**

	Aller	Retour
Schaerbeek	D. ↓ 18.50	A. ↑ 9.53
Narbonne	A. ↓ 10.14	D. ↑ 19.11
	dimanche du 26/5 au 29/9	lundi du 27/5 au 30/9

## P R I X   D E   T R A N S P O R T

BELGIQUE → AVIGNON - MILAN - MUNICH - NARBONNE

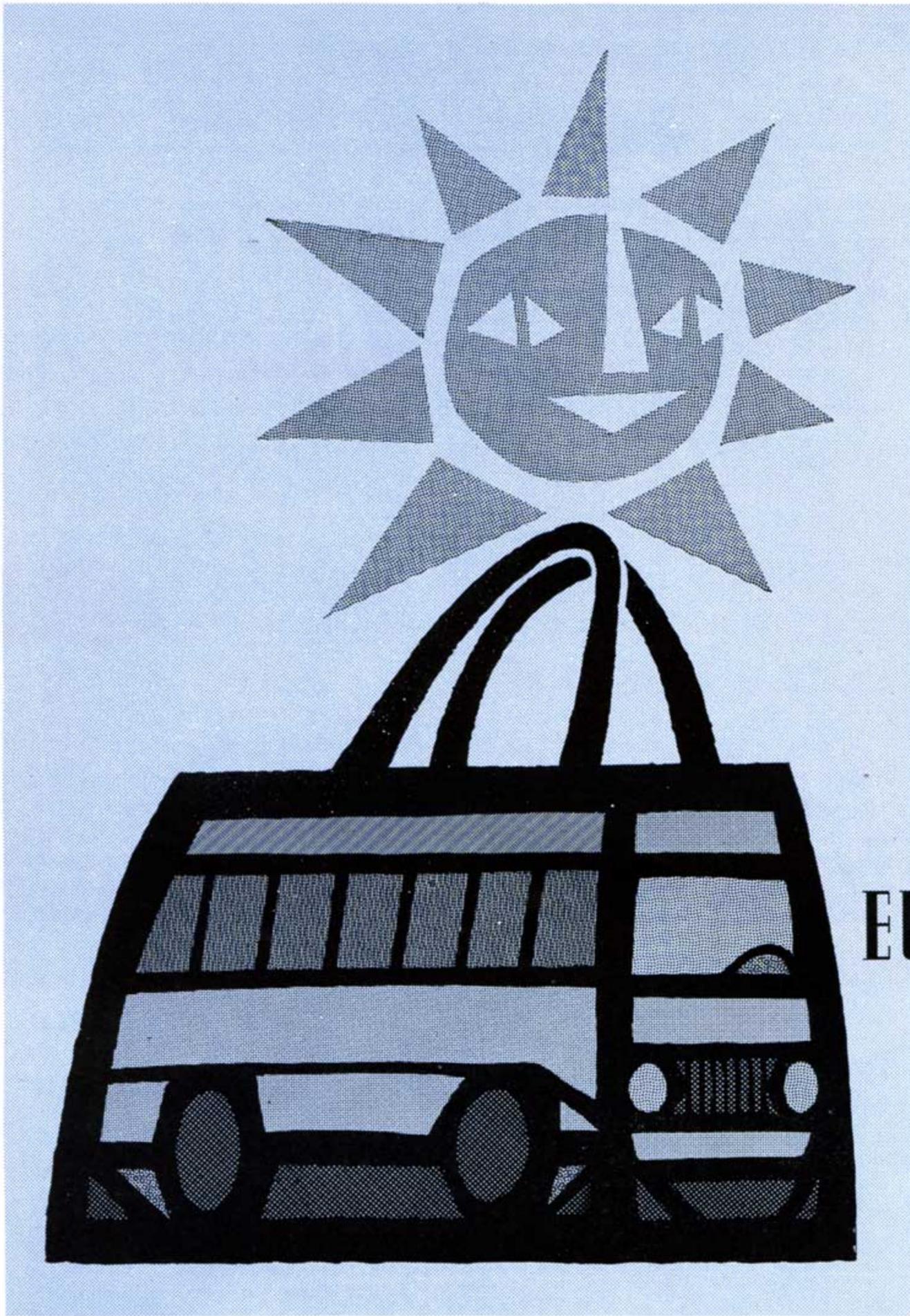
Automobiles	d'Ostende à				de Bruxelles à								de Liège à	
	Munich		Milan		Munich		Milan		Avignon		Narbonne		Avignon	
Longueur totale	S	AR	S	AR	S	AR	S	AR	S	AR	S	AR	S	AR
jusqu'à 4,42 m	1770	3180	2490	4490	1540	2770	2260	4070	1980	3240	2420	3820	1860	3030
au-delà de 4,42 m	2050	3700	2900	5220	1790	3220	2640	4750	2450	4030	3010	4740	2320	3790
<b>Adultes</b>														
1 <sup>o</sup> classe	1532	2451	1494	2614	1358	2154	1320	2318	1344	2212	1600	2569	1251	2056
2 <sup>o</sup> classe	1013	1663	993	1777	905	1462	885	1575	885	1486	1066	1722	833	1380
<b>Enfants (4 - 10 ans)</b>														
1 <sup>o</sup> classe	767	1226	749	1308	680	1077	662	1160	673	1107	800	1285	626	1029
2 <sup>o</sup> classe	507	832	497	889	453	731	443	788	443	744	533	861	417	696
<b>Supplément</b>														
couchette 2 <sup>o</sup> cl.	115	230	115	230	115	230	115	230	135	270	135	270	135	270
<b>Supplément wagon-lits</b>														
single (1 <sup>o</sup> classe)	1275	2550	1732	3464	1088	2176	1559	3118	1372	2744	1301	2602	1261	2522
double (1 <sup>o</sup> classe)	620	1240	882	1764	525	1050	788	1576	669	1338	617	1234	616	1232
tourist (2 <sup>o</sup> classe)	397	794	731	1462	329	658	663	1326	569	1138	561	1122	531	1062

\* Ces prix peuvent encore être modifiés.



## *Le système Kangourou*

Le 5 mars 1963 est arrivé à Rotterdam, à titre d'essai, un premier envoi de 5 wagons chargés de remorques routières, venant de Paris. Les wagons sur lesquels ces remorques sont chargées, sont d'un type spécial, approprié à ce genre de transport (wagons Kangourou). L'essai en question prélude à la naissance d'un trafic régulier. Cette technique nouvelle combine le transport par rail sur de longues distances avec des transports terminaux par route. Elle est déjà pratiquée depuis quelque temps en trafic interne dans certains pays. Elle vient à présent d'être étendue à la relation Paris-Rotterdam.



**PARCOUREZ  
TOUTE  
L'EUROPE  
AVEC  
EUROPABUS**



*En 1963, les services d'autocar « Europabus » vous offriront une gamme étendue de voyages aussi captivants que variés.*

*La S.N.C.B. participe à leur organisation et collabore notamment à l'exploitation des lignes ci-après.*



#### AU DEPART DE BELGIQUE.

##### *OSTENDE/ANVERS - BRUXELLES - NICE - MENTON.*

Vers les fleurons de la Côte d'Azur, par la route Napoléon ou par la vallée du Rhône.

Trajet : 2 ½ jours.

Choix entre 3 départs chaque semaine en période estivale (1 départ hebdomadaire le reste de l'année).

Prix<sup>1</sup> : 3.584 F, que l'embarquement ait lieu à Anvers, Bruxelles, Mons ou Namur.



##### *OSTENDE/ANVERS - BRUXELLES - BARCELONE.*

La Catalogne à votre portée, en 2 ½ jours de voyage aller et retour !

Départ chaque semaine, de juin à septembre.

Prix<sup>1</sup> : 3.738 F en partant d'Anvers, Bruxelles ou Mons

4.253 F en partant d'Ostende.



##### *BRUXELLES - LOURDES.*

Visitez, en faisant une magnifique randonnée de 3 jours, un des hauts lieux de la Chrétienté.

Deux départs chaque mois, de mai à septembre.

Prix<sup>1</sup> : 3.345 F (embarquement soit à Bruxelles, soit à Mons).

<sup>1</sup> Les prix repérés<sup>1</sup> s'entendent pour l'aller et le retour; ils sont forfaitaires et comprennent les repas et le logement.

**OSTENDE/BRUXELLES - FRANCFORT/MAIN.**

Allez savourer tout un jour le romantisme envoûtant des bords du Rhin.

Le voyage est quotidien de juillet à septembre.

Prix (transport seul) :

- au départ d'Ostende : 825 F
- au départ de Gand : 713 F
- au départ de Bruxelles : 625 F
- au départ de Liège : 463 F

\*\*\*

Il existe encore deux lignes « Ostende-Amsterdam » et « Ostende-La Panne-Lille » aux départs fréquents durant la période estivale. Les prix (transport seul) varient selon les points d'embarquement.

**AU DEPART DE VILLES ETRANGERES.**

En atteignant d'abord par train le point de départ, le choix vous est offert de 28 circuits « Europabus » à l'étranger.

Ces circuits, de plusieurs jours, vous promèneront à travers des régions dont le pittoresque le dispute à la beauté.

Parmi ces excursions lointaines, citons au hasard :

- le Tour du Pays de Galles du Nord (8 j),
- l'Angleterre et l'Ecosse (12 j),
- l'Allemagne romantique (7 j),
- le circuit de l'Attique (2 j),

et le Tour de Suisse (7 j) avec ses lacs miroitants, dans un décor prestigieux (photo 1), auquel ne le cède en rien le Circuit d'Autriche (7 j) fertile en découvertes inoubliables (photo 2).

Europabus peut aussi vous faire parcourir le Circuit des Causses et des Gorges du Tarn (6 j), aux paysages sauvages et impressionnants (photo 3) ou vous mener sur les chemins capricieux d'un Tour de Corse (7 j) que vous ne regretterez pas (photo 4) ou encore, par son Circuit d'Andalousie (9 j), vous entraîner au cœur de l'Espagne où le mystique côtoie le tumulte coloré des corridas (photo 5).



1



2





6

Si votre temps est limité, les services « Europabus » ont mis sur pied, à votre intention, 22 excursions d'une ou d'une demi-journée comportant la visite de villes et de lieux renommés. Profitez donc de l'occasion qui vous est donnée de visiter la Tour de Londres, de faire connaissance avec la vallée du Rhin, ou de fixer vos regards sur les étendues arides de la Camargue, troublées par le passage des manades et de leurs guardians (photo 6).

Enfin, si vos goûts vous y incitent, il vous est loisible d'aller contourner les Lacs de Lombardie, de découvrir les Tombes Etrusques, de foncer à toute allure sur le Circuit du Valais, sur la Route de l'Oracle d'Apollon, ou même de rêver à quelque escalade en roulant sur les routes des Dolomites.

★★

On le voit, l'énorme développement des services d'Europabus, qui ne comptent pas moins de 60.000 km de parcours routiers, offre aux touristes avides d'inédit, le moyen rapide et confortable de traverser l'Europe de long en large.

Les voyages ci-dessus font l'objet de prospectus détaillés que vous pouvez réclamer dans les principales gares et dans les agences de voyage. Si tel est votre désir, ces bureaux vous fourniront les billets et réserveront vos places. A vous de vous décider; vous avez l'embarras du choix.

## Expédition d'envois de détail le samedi

L'acceptation des envois ordinaires de grande vitesse étant suspendue le samedi, nous attirons l'attention des expéditeurs sur le fait qu'ils peuvent toujours faire appel ce jour-là au service des envois express. Comme la remise à domicile express est cependant limitée à un certain nombre de gares<sup>1</sup> les expéditeurs d'envois à destination de clients habitant des localités non desservies et qui désirent absolument recevoir l'envoi à domicile, pourront donner à leur problème la solution suivante :

- expédier l'envoi par express *bureau restant* à la gare centre routier qui dessert le domicile du destinataire;
- aviser ce dernier afin qu'il demande à la gare centre routier de lui remettre son envoi par tournée ordinaire de camionnage.

## Envois de détail

### Nouveaux documents de transport à feuilles multiples

Comme nous l'avons déjà appris à notre clientèle, de nouveaux documents de transport à feuillets multiples à dos carboné — distribués gratuitement — devront être utilisés à partir du 1<sup>er</sup> avril, pour l'expédition d'envois de détail.

Certaines entreprises utilisant des machines à adresser nous ont objecté qu'il leur était impossible d'obtenir le passage de l'impression jusqu'au quatrième feuillet.

Nous signalons aux firmes qui se trouveraient arrêtées par ce problème, qu'une solution y a été apportée. Elles se mettront éventuellement en relation téléphonique avec le bureau d'organisation de la direction commerciale de la S.N.C.B., 4, Cantersteen, Bruxelles (téléphone 13.18.70 - poste intérieur 3608).

## Palettisation

Depuis le 1.1.63 les palettes-caisses en treillis peuvent être utilisées en service international à destination des réseaux des chemins de fer ayant adhéré au RIV, à l'exception de l'Espagne et du Portugal.

<sup>1</sup> Nous publions d'autre part dans le présent numéro une liste complète des localités bénéficiant de la remise à domicile express des colis.

## Étiquetage des COLIS

Les nouvelles dispositions réglementaires concernant le conditionnement des colis expédiés comme envois de détail par chemin de fer (Fascicule V de nos tarifs) prévoient que «Chaque colis doit porter, d'une manière claire et de façon indélébile ne permettant aucune confusion, les noms et adresses de l'expéditeur et du destinataire. Il doit être fait usage des étiquettes prévues à cette fin et mises gratuitement à la disposition des expéditeurs ou d'étiquettes de texture semblable. Ces étiquettes doivent être apposées sur tous les colis de telle façon qu'elles puissent résister aux manipulations ordinaires du transport ».

Ces dispositions déjà appliquées depuis tout un temps aux envois au départ de Bruxelles T.T. et d'une dizaine d'autres centres routiers sont étendues à tout le réseau à partir du 1er avril 1963.

Sur demande, les étiquettes sont fournies par les gares aux utilisateurs.

Elles sont de couleur jaune pour les express, rose pour les envois en grande vitesse et verte pour les colis postaux; leur modèle a été publié dans l'Édition spéciale de novembre 1962 - Informations S.N.C.B.

Elles sont à utiliser pour l'étiquetage des envois de détail en service intérieur. Nous demandons à notre clientèle d'y inscrire lisiblement le nom et l'adresse de l'expéditeur et du destinataire, suivis, le cas échéant, de l'abréviation «B.R.» si l'envoi est à livrer «Bureau restant», du numéro du bulletin d'expédition (en chiffres d'environ 2 cm de hauteur) et du nombre de colis.

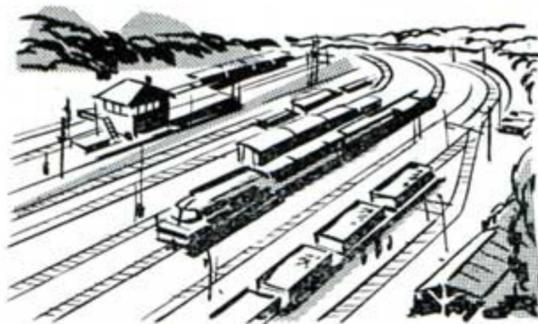
Pour les envois contre remboursement, les étiquettes, également fournies en trois couleurs différentes, portent ver-

ticalement en caractères gras l'inscription « Remboursement ».

Les expéditeurs qui font usage de leurs propres étiquettes, peuvent les utiliser jusqu'à épuisement de leur stock mais nous leur demandons d'y indiquer, comme prescrit, leur adresse et celle du destinataire et de coller sur chaque colis la partie droite de l'étiquette officielle de couleur adéquate, en y inscrivant lisiblement le numéro du bulletin d'expédition et le nombre de colis. Lors de la réimpression de leurs étiquettes, ils voudront bien y incorporer un tracé et un libellé concordant avec ceux choisis par le chemin de fer et faire imprimer sur papier jaune, rose ou vert suivant le tarif utilisé.

A l'expérience, le nouveau système d'étiquetage s'est révélé efficace partout où il a été instauré. Il permet un transport et une livraison plus rapides car il accélère le tri du contenu des camions et l'enlogement des colis dans les wagons.

Nous ne doutons pas que son extension à tout le réseau soit favorablement accueillie par notre clientèle.



### LES COURS A MARCHANDISES

Dans le cadre de sa politique de rationalisation, la S.N.C.B. se voit obligée de mettre fin à l'exploitation de certaines cours à marchandises dont le rendement est insuffisant.

Les cours mises hors service pourront être données en location aux clients susceptibles de garantir un trafic déterminé. Ceux-ci disposeraient ainsi d'un terrain raccordé au chemin de fer. Le cas échéant, ils pourront y établir des chantiers clôturés ou des magasins.

Les clients que pareille location peut intéresser sont priés de s'adresser au représentant commercial régional de la S.N.C.B.

## un nouveau ferry-boat pour la traversée harwich- zeebrugge



Les chemins de fer britanniques viennent de commander un nouveau bateau spécialement aménagé pour le transport de wagons pour le service entre Harwich et Zeebrugge.

Rendu nécessaire par le trafic sans cesse croissant à destination et en provenance du continent, il complètera la flotte des trois ferry-boats existants.

La ligne Harwich-Zeebrugge est la route la plus ancienne reliant les chemins de fer continentaux et britanniques. Le succès que connaît ce mode de transport sans transbordement nécessite à présent une extension des moyens d'exploitation. Le nouveau ferry-boat sera disponible au début de 1964. Son pont est prévu pour environ 38 wagons de marchandises, des véhicules routiers et des containers. Il y aura également des cabines pour douze passagers.

# Nouvelles Tarifaires



## TRAFIC OSTENDE - DOUVRES ET OSTENDE - LONDRES TAXES G.V.

Depuis le 1er janvier de cette année, la taxation des envois de *grande vitesse* pour les parcours Ostende-Douvres et Ostende-Londres et vice versa s'établit non seulement sur le poids de la marchandise mais aussi en fonction de son volume.

Compte tenu de ce que le minimum à taxer s'élève à 20 kg par envoi, le procédé de taxation est le suivant :

	Ostende- Londres (F.O.B.) ou vice-versa taxe par	Ostende- Douvres (F.O.B.) ou vice-versa 1000 kg
Marchandises dont le volume :		
ne dépasse pas 180 cu ft * par tonne	350 s/-	216 s/8 d
ne dépasse pas 500 cu ft * par tonne	525 s/-	325 s/-
dépasse 500 cu ft * par tonne	725 s/-	460 s/-

\* 1 cu ft = 28,32 dm<sup>3</sup>

Afin d'éviter toute difficulté lors de la mise en compte des taxes, la clientèle est instamment invitée à indiquer, en lettre de voiture, le volume des marchandises en cu ft par tonne.

★  
★★

Le 1er janvier 1963 sont entrées en vigueur les mesures tarifaires suivantes :

### TRAFIC AVEC L'AUTRICHE.

Prorogation jusqu'au 1.3.63 du Tarif international applicable aux transports de bandes en acier (coils) de l'Autriche vers la Belgique, sous condition de remise d'un tonnage supplémentaire de 2 000 tonnes.

### TRAFIC AVEC L'ITALIE.

7e supplément au Tarif international-marchandises Italie/Belgique qui tient compte de la réforme tarifaire SNCF du 1.10.62, du relèvement des prix 5 T de la DB (15.10.62) et de la réforme des tarifs belges du 1.1.63.

### TRAFIC AVEC LA SUISSE.

1. réédition du Tarif international-marchandises Ports de mer belges / certaines gares suisses, pour tenir compte des réformes tarifaires suisses (1.1.62), française (1.10.62) et belge (1.1.63) ainsi que des modifications intervenues dans les tarifications néerlandaise (1.9.62) et allemande (15.10.62).
2. 13e supplément au Tarif international marchandises Belgique / Suisse qui prévoit un nouveau régime de taxation pour les envois de witloof au départ de Haren-Linde.

### TRAFIC AVEC LA TCHECOSLOVAQUIE.

8e supplément au Tarif international marchandises Belgique - Tchécoslovaquie qui comporte l'adaptation des prix de parcours belge par suite de la réforme des tarifs SNCB du 1.1.63.

Le 1er février 1963 sont entrées en vigueur les mesures tarifaires suivantes :

### TRAFIC AVEC L'AUTRICHE ET SES AU-DELA.

Mise en vigueur du 6e supplément au tarif international pour le transport des marchandises entre Buchs (SG) et les ports de mer belges.

Ce supplément comporte la suppression des prix de 5 tonnes applicables aux marchandises non spécialement dénommées et l'adaptation du tarif aux modifications des frais accessoires français et suisses.

### TRAFIC AVEC LA SUISSE.

Mise en vigueur du 14e supplément au tarif-marchandises international Belgique - Suisse (trafic local). Ce supplément comporte l'insertion de la gare de Lommel Werk. aux chapitres n° 1 (Marchandises de toute nature) et n° 12B (Produits sidérurgiques autres que ceux relevant de la C.E.C.A.). En outre, le régime de taxation prévu pour la gare de Haren-Linde au chapitre n° 4 pour les envois d'endives est étendu aux expéditions au départ de Bruxelles.



## Liste des localités et gares de et vers lesquelles des envois EXPRESS peuvent être expédiés

Une localité (commune ou hameau important) est reprise à la présente liste si des envois express y sont pris et remis à domicile. Elle apparaît en caractères ordinaires dans la colonne 1. Le nom d'un hameau est suivi, entre parenthèses, du nom de la commune dont dépend le hameau. Selon que les envois express sont pris ou remis sans limitation de poids ou pour un poids maximum de 20 kg, la colonne 3 mentionne le signe X ou 20. Pour quelques localités, il est mentionné en renvoi : „Restrictions locales”. Dans ce cas, il y a lieu de consulter le Fascicule V des Tarifs ou de demander de plus amples détails à la gare de départ.

Une gare figure en CAPITALES à la colonne 1 si les envois express peuvent être acceptés ou expédiés „bureau restant” à cette gare. Le signe X est prévu à la colonne 2 si des envois express de tout poids peuvent être expédiés de ou vers la gare intéressée. S'il doit être tenu compte d'une limitation de poids pour la gare reprise à la liste, la colonne 2 mentionne le nombre qui correspond au poids maximum autorisé pour les envois express expédiés de ou vers cette gare.

Localités GARES	Envois „en gare”	Prise Remise à domicile	Localités GARES	Envois „en gare”	Prise Remise à domicile	Localités GARES	Envois „en gare”	Prise Remise à domicile	Localités GARES	Envois „en gare”	Prise Remise à domicile
1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Aalbeke		20	ANGLEUR	X		Aspelare		20	Baal		20
AALBEKE	X		Angre		20	ASSE	X		Baarle (Drongen)		20
Aalst		X	Angreau		20	Assebroek		20	BAASRODE- NOORD	X	
AALST-NOORD	X		Ans		20	Assenois		20	Baelen-S/Vesdre		20
AALST-STAPELpl.	X		ANS	X		Assesse		20	Bailleul		20
Aalter		20	Anseremme		20	ASSESE	X		Baisieux		20
AALTER	X		ANSEREMME	X		Astene		20	Balâtre		20
Aarschot		20	Antoing		20	Ath		20	Balegem		20
AARSCHOT	X		ANTOING	X		ATH	X		BALEGEM-Dorp	X	
Aarsele		20	Antwerpen		X	Athus		20	BALEGEM-Zuid	X	
AARSELE	X		ANTWERPEN- CENTRAAL	X		ATHUS	X		Balen <i>Nete</i>		20
ABELE	X		DAM	X <sup>(3)</sup>		Attenhoven		20	BALEN-NETE	X	
ACREN	X		DOKKEN			Attenrode		20	Baranzy (Musson)		20
Adinkerke		X <sup>(1)</sup> 20	-Stapelplaats	X		Attre		20	Barnich (Autelbas)		20
ADINKERKE- DE PANNE	X		DOKKEN			Aubange		20	Baronville		20
Agimont		20	-Stapelpl.-Doorv.	X <sup>(2)</sup>		AUDERGHEN		X	Barry		20
Aiseau		20	LINKEROEVER	X		Audregnies		20	BARRY-MAULDE	X	
AISEAU	X		OOST	X <sup>(3)</sup>		Aulnois		20	Barvaux <i>Durbuy</i>		20
Aix-sur-Cloie (Halanzy)		20	ZUID	X		Autelbas		20	BARVAUX	X	
Alken		20	Anvaing		20	AUTELBAS	X		Bascoup (Chapelle- lez-Herlaimont)		20
ALKEN	X		ANVAING	X		Autreppes		20	BASCOUP	X	
Alt-Hoeselt (Hoeselt)		20	Anzegem		20	AUVELAIS	X		Basècles		20
Amay		20	ANZEGEM	X		AVENNES	X		BASECLES	X	
AMAY	X		Appels		20	Averbode		20	BASECLES (CARRIERES)	X	
Ambly		20	Appelterre-Eichem		20	AVERNAS-le-Baudouin		20	BASSE-WAVRE	X	
Ampsins		20	APPELTERRE	X		AVERNAS	X		Bassilly		20
AMPSIN	X		Arbre <i>Ath</i>		20	Awans		20	BASSILLY	X	
Andenne		20	Arc-Ainières		20	Awenne		20	Bastogne		20
ANDENNE- SEILLES	X		ARDOOIE- KOOLSKAMP	X		Awirs		20	BASTOGNE-Nord	X	
Anderlecht		X	Arlon		X	Aye		20	BASTOGNE-Sud	X	
Anderlues		20	ARLON	X		AYE	X		Bauffe		20
Andrimont		X <sup>(2)</sup>	Arville		20	Aywaille		20	Baugnies		20
Angleur		X	As		20	AYWAILLE	X		Baulers		20
			AS	X		Baaigem		20	BAULERS	X	

Les renvois dans les colonnes 2 ou 3 ont la signification suivante :

(1) Pendant la saison balnéaire. (2) Restrictions locales (3) Uniquement acceptation

Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES		
1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile
1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Bavikhove		20	BLANKENBERGE	X		BRAINE-			SUD	X	
BEAUMONT	X		Blanmont (Chastre-		20	L'ALLEUD	X		Chastre-Villeroux-		
Beauraing		20	Villeroux)			Braine-le-Comte		20	Blanmont		20
BEAURAING	X		BLANMONT	X		BRAINE-LE-			CHASTRE	X	
Beclers		20	Blaregnies		20	COMTE	X		Châtelet		20
Beerlegem		20	Blaton		20	Braives		20	Châtelineau		20
Beernem		20	BLATON	X		BRAIVES	X		CHATELINEAU-		
BEERNEM	X		Blicquy		20	Brasmenil		20	CHATELET	X	
Beersel <i>Bruxelles</i>		20	Blocry (Ottignies)		20	Bray		20	Chaufontaine		20 <sup>(2)</sup>
Beerst		20	Boechout		20	Bredene		X	CHAUD-		
Beez		20	BOECHOUT	X		Bressoux		X	FONTAINE	X	
BEEZ	X		Bois-d'Haine		20	BRESSOUX	X		Chênée		X
Belgrade		X	Bois-de-Lessines		20	Brugelette		20	CHENEE	X	
Bellefontaine		20	BOIS-DU-LUC	X		BRUGELETTE	X		Chièvres		20
<i>Etalle</i>			Boitsfort (Watermael-			Brugge		X	Chimay		20
Bellem		20	Boitsfort)		X	BRUGGE	X		CHIMAY	X	
BELLEM	X		BOITSFORT	X		Brustem		20	Chiny		20
BENONCHAMPS	X		Bokrijk (Genk)		20	Bruxelles		X	Chokier		20
Berchem		X	Bomal <i>S/Ourthe</i>		20	BRUXELLES-			Ciney		20
<i>Antwerpen</i>			BOMAL	X		CHARTREUX	X <sup>(3)</sup>		CINEY	X	
BERCHEM	X <sup>(3)</sup>		Bomerée (Montignies-		20	DUQUESNOY	X <sup>(3)</sup>		Clabecq		20
Berchem-Ste-Agathe		X	le-Tilleul)			ENTREPOT	X		CLABECQ	X	
BERCHEM-			BOMEREE	X		QUARTIER-			Cointe (Liège-		
Ste-AGATHE	X		Bonneville		20	LEOPOLD	X		Ougrée)		X
Berg <i>Tongeren</i>		20	Bon-Secours		20	MIDI	X		Comblain-au-Pont		20
Beringen		20	Booischoot		20	NORD	X		COMBLAIN-AU		
BERINGEN-			BOOISCHOT	X		OUEST	X <sup>(3)</sup>		PONT	X	
MIJNEN	X		Boom		20	PETITE ILE	X <sup>(3)</sup>		Comblain-la-Tour		
BERLAAR	X		BOOM	X		TOUR et TAXIS	X		(Comblain-Fairon)		20
Bernissart		20	Boortmeerbeek		20	Bruyelle		20	COMBLAIN-LA-		
BERNISSART	X		BOORT-			Buggenhout		20	TOUR	X	
Bertrix		20	MEERBEEK	X		BUIZINGEN	X		Comines		20
BERTRIX	X		Borchtlombeek		20	Burcht		20	COMINES	X	
Berzée		20	Borgerhout		X	Bure		20	Conneux		20
BERZEE	X		Borlo		20	BURST	X		Conterdam (Stene)		X
Betekom		20	Bornem		20	Burtonville (Vielsalm)		20	Corbais		20
Bevere <i>Oudenaarde</i>		20	BORNEM	X		Bury		20	Corroy-le-Château		20
Beveren ( <i>Leie</i> )		20	Borsbeke		20	Buvingen		20	Corswarem		20
Beveren ( <i>Waas</i> )		20	Bossière		20	Buzet		20	CORSWAREM	X	
BEVEREN-WAAS	X		Bost		20	Buzet (Floreffe)		20	Cortil-Noirmont		20
Beverlo		20	Bothey		20	Callenelle		20	Couillet		X
Beverst		20	Bottelare		20	CALLENELLE	X		COUILLET-		
Bierges		20	Bouffioulx		20	Calonne		20	MONTIGNIES	X	
Bierghes		20	Bouge		X	Cambron-Casteau		20	Courcelles		20
BIERGHEES	X		Bougnies		20	Cambron-St.-Vincent		20	COURCELLES-		
Bierset		20	Bourcy (Longvilly)		20	Carlsbourg		20	CENTRE	X	
BIERSET-AWANS	X		BOURCY	X		CARLSBOURG	X		MOTTE	X	
Biévène		20	Boussoit		20	Carnières		20	Courrière		20
Bièvre		20	Boussu-Bois (Boussu-		20	CARNIERES	X		COURRIERE	X	
Bilstain		20	lez-Mons)		20	Casteau		20	Court-St-Etienne		20
Bilzen		20	BOUSSU	X		Celles <i>Dinant</i>		20	COURT-ST-		
BILZEN	X		Boussu-lez-Walcourt		20	Cerfontaine		20	ETIENNE	X	
Binche		20	Boutersem		20	CÉROUX-MOUSTY	X		Couvin		20
BINCHE	X		Bouvignies		20	CÉROUX-		20	COUVIN	X <sup>(3)</sup>	
Binkom		20	Bouwel		20	MOUSTY	X		Cronfestu		
Bissegem		20	BOUWEL	X		Chapelle-à-Oie		20	(Morlanwelz)		20
BISSEGEM	X		Bovigny		20	Chappelle-à-Wattines		20	CRONFESTU	X	
Blaasveld		20	BOVIGNY	X		Chapois (Leignon)		20	Cuesmes		20
Blaimont		20	Bracquegnies		20	Charleroi		X	CUESMES-ETAT	X	
Blandain		20	(Strépy-Bracquegnies)			CHARLEROI-			Cureghem		
BLANDAIN	X		BRACQUEGNIES	X		ENTREPOT	X		(Anderlecht)		X
Blankenberge		X	Braffe		20	OUEST	X		CUREGHEM	X <sup>(3)</sup>	
			Braine-l'Alleud		20						

Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES		
1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile
1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Dadizele		20	EDE	X		Everberg		20	Fraipont		20
Daknam		20	Edegem		20 <sup>(2)</sup>	Evere		X	Frameries		20
Dampicourt		20	Edelare		20	Evregnies		20	FRAMERIES	X	
Dampremy		X	Eeklo		20	Ezemaal		20	Framont		20
DAMPREMY	X		EKLO	X		EZEMAAL	X		Franière		20
Dave		20	Egem		20	Falmagne		20	FRANIERE	X	
DAVE-NORD	X		Eichem (Outer)		20	Falmignoul		20	Frasnes-lez-Buissenal		20
Deerlijk		20	EINE	X		Familleureux		20	FRASNES-LEZ-		
DEERLIJK	X		Eisden		20	FAMILLEUREUX	X		BUISSENAL	X	
Deftinge		20	EISDEN-MIJNEN	X		Farciennes		20	Froidfontaine		20
Deinze		20	EKE		20	FARCIENNES	X		Froidmont (Jemeppe		
DEINZE-			EKE-NAZARETH	X		Faulx-les-Tombes		20	s/Sambre)		20
PETEGEM	X		Ekeren		20	Fauquez (Ittre) et			FROYENNES	X	
Denderbelle		20	EKEREN	X		(Virginal)		20	Furfooz		20
Denderhoutem		20	Elene		20	FAUQUEZ	X		Gages		20
Denderleeuw		20	Elewijt		20	Faux (Court-St-			Gallaix		20
DENDERLEEUEW	X		Eliksem		20	Etienne)		20	Galmaarden		20
Dendermonde		20	ELLEZELLES	X		FAUX	X		GALMAARDEN	X	
DENDERMONDE	X		Elsegem		20	Fays-les-Veneurs		20	Ganshoren		X
DENDERMONDE-			Elst		20	Fayt-lez-Manage		20	Gastuche (Grez-		
STAPELPLAATS	X		Emelgem		20	FELUY-			Doiceau)		20
Denderwindeke		20	Emines		20	ARQUENNES	X		GASTUCHE	X	
Dentergem		20	Ename		20	Fexhe-le-Haut-			Gaurain-Ramecroix		20
De Panne		X <sup>(1)</sup> 20	ENAME	X		Clocher		20	Gavere		20
De Pinte		20	Enghien		20	FEXHE-LE-HAUT-			GAVERE-ASPER	X	
DE PINTE	X		ENGHIEN	X		CLOCHER	X		Gedinne		20
Dergneau		20	Engis		20	Finnevaux		20	GEDINNE	X	
DERGNEAU	X		ENGIS	X		Flawinne		20	Geel		20
Dessel		20	Ensival		X	FLAWINNE	X		GEEL	X	
Destelbergen		20	ENSIVAL	X		Flémalle-Grande		20	Gelrode		20
Deurle		20	Epinois		20	FLEMALLE-			Geluwe		20
Deurne Antwerpen		X	Eppegem		20	GRANDE	X		Gembloux		20
Diegem		20	EPPEGEM	X		Flémalle-Haute		20	GEMBLOUX	X	
DIEGEM	X		Erbaut		20	FLEMALLE-			GENDRON-		
Diest		20	Erbisœul		20	HAUTE	X		CELLES	X	
DIEST	X		ERBISCEUL-			Flénu		20	Genk		20
Diets-Heur		20	BRULOTTE	X		FLENU-PROD.	X		Genly		20
Dikkele		20	Erembodegem		20	Fleurus		20	Gent		X
Dikkelvenne		20	EREMBODEGEM	X		FLEURUS	X		GENT-		
Diksmuide		20	Ernage		20	Flône (Amay)		20	DAMPOORT	X	
DIKSMUIDE	X		ERPE-MERE	X		Florée		20	DIERENTUINL.	X	
Dinant		20	Erps-Kwerps		20	Floreffe		20	ST.-PIETERS	X	
DINANT	X		Erquelines		20	FLOREFFE	X		STAPELPLAATS	X	
Dion-le-Mont		20	ERQUELINNES	X		Florenville		20	Gentbrugge		X
Dison		X	Erwetegem		20	FLORENVILLE	X		GENTBRUGGE-		
Dolhain (Limbourg)		20	ERWETEGEM	X		Floriffoux		20	NOORD	X	
DOLHAIN-			Esen		20	Fontaine-l'Evêque		20	ZUID	X	
GILEPPE	X		Esneux		20	FONTAINE-			Genval		20
Dottignies		20	ESNEUX	X		L'EVEQUE	X		GENVAL	X	
Dour		20	Espierres		20	Fontaine-Valmont		20	Geraardsbergen		20
Dréhance		20	Essen		20	FONTAINE-			GERAARDSB.	X	
Droeshout (Opwijk)		20	ESSEN	X		VALMONT	X		Gérouville		20
Drogenbos		20	Essenbeek (Halle)		20	Fontenoy		20	Ghislenghien		20
Drongen		20	Essene		20	FORCHIES	X		GHISLENGHIEN	X	
DRONGEN	X		ESSENE-			Forest Bruxelles		X	Ghlin		20
Duffel		20	LOMBEEK	X		FOREST-EST	X		GHLIN	X	
DUFFEL	X		Estaimbourg		20	FOREST-MIDI	X		Ghoy		20
Duinbergen (Heist)		X	Estaimpuis		20	Forest Frasnes		20	Gibecq		20
Ecaussinnes-		20	ETIKHOVE	X		Forrières		20	Gijzelbrechtegem		20
d'Enghien		20	Etterbeek		X	FORRIERES	X		Gilly		X
Ecaussinnes-Lalaing		20	ETTERBEEK	X		Fouches (Hachy)		20	Gingelom		20
ECAUSSINNES-			Eugies		20	FOUCHES	X		GINGELOM	X	
CARRIERES	X		Everbeek		20	Fouleng		20			

Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES		
1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile
Godarville		20	Hamoir		20	HERENT	X		Hundelgem		20
GODARVILLE	X		HAMOIR	X		Herentals		20	Huy		20
Godinne		20	Ham-sur-Heure		20	HERENTALS	X		HUY-NORD	X	
GODINNE	X		HAM-sur-HEURE	X		Hérinnes <i>Pecq</i>		20	HUY-SUD	X	
Godveerdegem		20	Ham-sur-Sambre		20	Herk-de-Stad		20	HYON-CIPLY	X	
Goé		20	Hannut		20	Hermalle-sous-Huy		20	Idegem		20
Goferdinge		20	HANNUT	X		HERMALLE- SOUS-HUY	X		IDEGEM	X	
Goegnies-Chaussée		20	Hansbeke		20	Hermeton-sur-Meuse		20	Ieper		20
Goetsenhoven		20	HANSBEKE	X		Herne		20	IEPER	X	
Gondregnies		20	Harchies		20	HERNE	X		Impe		20
GONTRODE	X		HARCHIES	X		Herquegies		20	Ingelmunster		20
Gosselies		X	Harelbeke		20	Herseaux		20	INGELMUNSTER	X	
Gottignies		20	HARELBEKE	X		HERSEAUX	X		Ingooigem		20
Gouvy (Limerlé)		20	Haren (Bruxelles)		X	Herstal		X	Irchonwelz		20
GOUVY	X		Hargimont		20	HERSTAL	X		Isières		20
Gouy-lez-Piéton		20	HARMIGNIES	X		Hertain		20	ISIERES	X	
GOUY-LEZ- PIETON	X		HASSELT	X	X	Hertsberge		20	Ittre		20
Graide		20	HASTIERE	X		Herzele		20	Ixelles		X
GRAIDE	X		Hastière-par-delà		20	HERZELE	X		Izegem		20
Grammene		20	HATRIVALE	X		Het Zoute (Knokke)		X	IZEGEM	X	
GRAMMENE	X		Hatrival		20	Heurne		20	IZEL	X	
Grandglise		20	HATRIVAL	X		Heusden <i>Zolder</i>		20	Jabbeke		20
GRANDGLISE	X		Haut-Fays		20	Heusy		X	Jambes		X
Grand-Manil		20	Haut-Ittre		20	Hever		20	JAMBES-NORD	X	
Grandmetz		20	Hautrage		20	Heverlee		20	Jamioulx		20
Graty		20	HAUTRAGE- ETAT	X		HEVERLEE	X		JAMIOULX	X	
GREMBERGEN	X		Havay		20	Hévillers		20	Javingue		20
Grez-Doiceau		20	Haversin		20	Hillegem		20	Jemappes		X
Grimde (Tienen)		20	(Serinchamps)		20	Hingene		20	JEMAPPES	X	
Grimminge		20	HAVERVIN	X		Hoboken		X	Jemelle		20
Grivegnée		X <sup>(2)</sup>	HAVINNES	X		Hocilaart		20 <sup>(2)</sup>	JEMELLE	X	
Groenendaal (Hocilaart)		20	HAVINNES	X		Hoelbeek		20	JEMEPPE- FROIDMONT	X	
GROENENDAAL	X		Havré		20	HOESELT	X		Jemeppe (Hargimont)		20
GROOT- BIJGAARDEN	X		HAVRE-VILLE	X		Hofstade <i>Mechelen</i>		20	Jemeppe s/Meuse		20
Grottenberge		20	HAYETTES	X		Hogne		20	JEMEPPE-SUR- MEUSE	X	
Grupont		20	Heer		20	HOLLAIN	X		Jemeppe-sur-Sambre		20
GRUPONT	X		HEER-AGIMONT	X		Hondelange		20	JEMEPPE-SUR SAMBRE	X	
Gullegem		20	Heide (Kalmthout)		20	Honnay		20	Jette		X
Haacht		20	HEIDE	X		Hornu		20	JETTE	X	
HAACHT	X		Heinsch		20	Houdeng-Aimeries		20	Jeuk		20
HAALTERT	X		Heist		X	Houdeng-Goegnies		20	JEUK-ROSOUX	X	
Haasdonk		20	HEIST	X		HOUDENG- GOEGNIES	X		Jolimont (Haine-St- Paul et St-Pierre)		20
Habay-la-Neuve		20	HEIST-OP-DEN- BERG	X		Houdrigny (Villers- la-Loue)		20	Jumet		X
Habay-la-Vieille		20	Heizijde (Lebbeke)		20	Houtaing		20	Jurbise		20
HABAY	X		HEIZIJDE	X		Houthalen		20	JURBISE	X	
Hachy		20	HEKELGEM		20	HOUTHALEN	X		Juslenville (Theux)		20
Hacquegnies		20	Helchteren		20	HOUTHEM	X		JUSLENVILLE	X	
Haine-St-Paul		X	Hemelveerdegem		20	Houx		20	Kaaskerke		20
Haine-St-Pierre		X	Hemiksem		20	Houyet		20	Kachtem		20
HAINES-ST- PIERRE	X		HEMIKSEM	X		HOUYET (ARDENNE)	X		Kallo		20
Hainin		20	Henis		20	Hove		20	Kalmthout		20
Hakendover		20	Hennuyères		20	HOVE	X		KALMTHOUT	X	
Halanzy		20	HENNUYERES	X		Hoves		20	Kanegem		20
HALANZY	X		Henripont		20	Huccorgne		20	Kapellen <i>Antw.</i>		20
Hallaar		20	Hensies		20	Hulsonniaux		20	KAPELLEN	X	
Halle		20	Heppen		20	Hulste		20	Kapelle-op-den-Bos		20
HALLE	X		HERBESTHAL	X		Humain		20	KAPELLE-OP- DEN-BOS	X	
Hamipré		20	Herchies		20						
HAMIPRE	X		Herent		20						

Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES		
1	Envois „en gare”	Prise Remise à domicile	1	Envois „en gare”	Prise Remise à domicile	1	Envois „en gare”	Prise Remise à domicile	1	Envois „en gare”	Prise Remise à domicile
1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
Kaster		20	La Roche (Court- St-Etienne)		20	LIER	X		Marche-lez- Ecaussinnes		20
Kerkom <i>Tienen</i>		20	LA ROCHE (Brabant)	X		Liezele		20	MARCHE-LEZ- ECAUSSINNES	X	
Kessel-Lo	X		LA SAMBRE	X		Ligne		20	MARCHIENNE- AU-PONT		X
Kinkempois (Angleur)	X		Lauwe		20	Ligny	X	20	MARCHE-LEZ- ECAUSSINNES	X	
KINKEMPOIS	X		LAUWE	X		LIGNY-Carrières	X		MARCHIENNE- AU-PONT	X	
Klein-Willebroek (Willebroek)		20	Lavaux (Assenois)		20	LILLOIS	X		EST	X	
Kloosterheide (Lier)		20	LAVAUX	X		LIMAL	X		ZONE	X	
Knesselare		20	La Vilette (Mont-sur- Marchienne/Marci- nelle/Marchienne- au-Pont)		X	Limbourg		20	Marchipont		20
Knokke		X	Lebbeke		20	Limelette		20	Marcinelle		X
KNOKKE	X		LEBBEKE	X		Limerlé		20	Marcq		20
Koekelberg		X	Le Campinaire (Farciennes)		20	LIMERLE	X		Marenne		20
Koersel		20	LE CAMPINAIRE	X		LINKEBEEK	X		Maria-Aalter (Aalter)		20
Koksijde		X <sup>(1)</sup>	Lede		20	Lint		20	MARIA-AALTER	X	
Koninksem		20	LEDE	X		Lisp (Lier)		20	Mariakerke (Oostende)		X
Kontich		20	Ledeberg		X	LISSEWEGE	X		MARIEMONT	X	
KONTICH- KAZERNEN	X		Ledegem		20	LOBBES	X		Mariembourg		20
Kooigem		20	Leers-Nord		20	LOBBES	X		MARIENBOURG	X	
Koolskamp		20	LEERS-NORD	X		Lodelinsart		X	Marke		20
KORBEEK-LO	X		Leeuwergem		20	LODELINSART	X		MARKE	X	
Kortemark		20	Léglise		20	Lokeren		20	Markegem		20
KORTEMARK	X		Leignon		20	LOKEREN	X		Marloie (Waha)		20
Kortenbergh		20	LEIGNON	X		Lombise		20	MARLOIE	X	
KORTENBERG	X		LembEEK <i>Halle</i>		20	Londerzeel		20	Marquain		20
Kortijls		20	LEMBEEK	X		LONDERZEEL	X		Marteau (Spa)		20
Kortrijk		X	Lens		20	Longlier		20	Martenslinde		20
KORTRIJK	X		LENS	X		LONGLIER- NEUFCH.	X		Martouzin-Neuville		20
KORTRIJK-Weide	X		Leopoldsburg		20	Lonzée		20	Masbourg		20
Kruibeke		20	LEOPOLDSBURG	X		LONZEE	X		MASNUY-St-Pierre	X	
Kumtich		20	Lessines		20	Loppem		20	Massemen		20
Kuringen		X	LESSINES	X		Lot		20	Mater		20
Kuurne		20	Lesterny		20	LOT	X		Maubray		20
La Bouverie		20	Leupegem		20	Lotenhulle		20	Maulde		20
LABUISSIERE	X		LEUPEGEM	X		Louette-St-Denis		20	Maurage		20
La Croyère (Bois-d'Haine)		20	Leut		20	Lovendegem		20	Mazy		20
La Croyère (La Louvière)		20	LEUVEN	X		Loverval		X	MAZY	X	
LA CROYERE	X		LEUVEN-KOM	X		Luingne		X	Mechelen		X
La Cuisine		20	Leuze		20	Lummen		20	MECHELEN	X	
Laeken (Bruxelles)		X	LEUZE	X		Lustin		20	MECHELEN- NEKKERSPOEL	X	
LAEKEN	X		Leval-Trahegnies		20	LUSTIN	X		Mechelen-aan-de-Maas		20
La Hestre		20	LEVAL	X		Luttre		20	Meerbeek		20
La Hulpe		20 <sup>(2)</sup>	LIBRAMONT	X		LUTTRE-PONT- A-CELLES	X		Meerbeke		20
LA HULPE	X		Lichtervelde		20	Maffle		20	Meerhout		20
La Louvière		X	LIEDEKERKE- TERALFENE	X		MAFFLE	X		Meeswijk		20
LA LOUVIERE	X		Liège		X	Mailen		20	Meix-devant-Virton		20
LA LOUVIERE BOUVY	X		LIEGE- GUILLEMINS	X		Maisières		20	MEIX-DEVANT- VIRTON	X	
Lamain		20	HAUT-PRE	X		Maizeret		20	Melden		20
Lambermont		X	LONGDOZ	X		Mal		20	Melle		20
Lambusart		20	MEUSE	X		Malonne		20	MELLE	X	
LAMBUSART	X		PALAIS	X		Manage		20	Mellier		20
Landegem		20	VIVEGNIS	X		MANAGE	X		MELLIER	X	
LANDEGEM	X		Lier		20	MARBAIS	X		Melreux (Hotton)		20
LANDELIES	X					Marbehan (Rulles)		20	MELREUX- HOTTON	X	
Landen		20				MARBEHAN	X		Melsele		20
LANDEN	X					Marche-en-Famenne		20	Melsen		20
Landskouter		20				MARCHE-EN- FAMENNE	X		Melveren (St.-Truiden)		20
Lanquesaint		20				Marche-les-Dames		20	Membruggen		20
La Plante (Namur)		X				MARCHE-LES- DAMES	X		Menen		20

Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES		
1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile
1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2	3
MENEN	X		Moustier <i>Frasnes</i>		20	Noirchain		20	Overrepen		20
Merchtem		20 <sup>(2)</sup>	Muizen		X	Nokere		20	Paliseul		20
MERCHTEM	X		Munkzwalm		20	Nolleaux		20	PALISEUL	X	
Merelbeke		20	MUNKZWALM	X		Nossegem		20	Pamel		20
MERELBEKE	X		Munte		20	NOSSEGEM	X		Papignies		20
Merendree		20	Musson		20	Obaix		20	PAPIGNIES	X	
Merksem <i>Antwerpen</i>		X	MUSSON	X		OBAIX-BUZET	X		Parike		20
Méry (Tilff)		20	Namèche		20	Obourg		20	Patignies		20
Meslin-l'Evêque		20	NAMECHE	X		OBOURG	X		Pâturages		20
Messancy		20	Namur		X	Offagne		20	PATURAGES	X	
MESSANCY	X		NAMUR	X		OFFAGNE	X		Pepinster		20
Mevergnies		20	Naninne		20	OGY	X		PEPINSTER	X	
Michelbeke		20	NANINNE	X		Ohain		20 <sup>(2)</sup>	Péronnes <i>Antoing</i>		20
Mignault		20	Naomé		20	OISQUERCQ	X		Péronnes <i>Binche</i>		20
MIGNAULT	X		Natoye		20	Okegem		20	Péruwelz		20
Millen		20	NATOYE	X		OKEGEM	X		PERUWELZ	X	
Moerbeke		20	Néchin		20	Ollignies		20	Pessoux		20
Moha		20	NECHIN	X		OLLIGNIES	X		Petegem <i>Deinze</i>		20
MOHA	X		Nederboelare		20	Olloy-sur-Viroin		20	Petegem <i>Oudenaarde</i>		20
Moignelée		20	Nederbrakel		20	OLLOY-S.-VIROIN	X		PETEGEM-		
Mol		20	NEDERBRAKEL	X		On		20	OUDENAARDE	X	
MOL	X		Nederename		20	Onkerzele		20	Petit-Enghien		20
Molenbeek-St-Jean		X	Nederhasselt		20	Onnezies		20	PETIT-ENGHIEN	X	
Momalle		20	Neder-Over-Heembeek		X	Onoz		20	Petit-Rœulx-lez-Braine		20
MOMALLE	X		Bruxelles)			ONOZ-SPY	X		Piéton		20
Monceau-sur-Sambre		X	Nederzwalm-			Ooigem		20	PIETON	X	
Mons		X	Hermelgem		20	Oombergen		20	Pipaix		20
MONS	X		Neerheylissem		20	Oostakker		20	Piringen		20
Mont-à-Leux			Neerlanden		20	OOSTAKKER	X		Pironchamps		20
(Mouscron)		X	Neerrepen		20	Oostduinkerke		X <sup>(1)</sup>	Pittem		20
Montenaken		20	Neervelp		20	Oostende		X	PITTEM	X	
Montignies-le-Tilleul		20	NEERWINDEN	X		OOSTENDE	X		Poeke		20
MONTIGNIES-			Neigem		20	STAPELPLAATS	X		Poix (Arville/ Hatrival/Libin)		20
LE-TILLEUL	X		Nerem		20	Oosterlo (Geel)		20	POIX-ST-HUBERT	X	
Montignies-lez-Lens		20	NEREM	X		Oosterzele		20	Pollare		20
Montignies-sur-Roc		20	Nessonvaux		20	Oostkamp		20	Pommerœul		20
Montignies-s.-Sambre		X	NESSENVAUX-			OOSTKAMP	X		Pondrôme		20
Mont-Ste-Aldegonde		20	FRAIPONT	X		Opbrakel		20	PONDROME	X	
Mont-Saint-Guibert		20	Nettinne		20	Opglabbeek		20	Pont-à-Celles		20
MONT-			Neufchâteau		20	Ophasselt		20	PONT-A-CELLES-		
ST-GUIBERT	X		Neufmaison		20	Opheylissem		20	NORD	X	
Mont <i>sur-Meuse</i>		20	NEUFVILLES	X		Oppuurs		20	Pont-de-Loup		20
Mont-s.-Marchienne		X	Nevele		20	Opvelp		20	Poperinge		20
MONT-SUR-			Niel		20	Opwijk		20	POPERINGE	X	
MARCHIENNE	X		NIEL	X		OPWIJK	X		Poulseur		20
Montrœul-au-Bois		20	Niel-bij-As		20	Ostiches		20	POULSEUR	X	
Montrœul-sur-Haine		20	Niel-bij-St.-Truiden		20	Otegem		20	Prayon (Forêt-lez- Chaufontaine)		20
Moorsele		20	Nieuwenhove		20	Ottignies		20	Profondeville		20
MOORSLEDE-			Nieuwkerken-Waas		20	OTTIGNIES	X		Pry		20
PASSENDALE	X		NIEUWKERKEN-			Oude God (Mortsel)		20	Puurs		20
Moortsele		20	WAAS	X		OUDE-GOD	X		PUURS	X	
MOORTSELE	X		NIEUWPOORT-			UDENAARDE	X		Quaregnon		20
Moregem		20	STAPELPLAATS	X		Oudergem		X	QUAREGNON-		
MORHET	X		Nieuwrode		20	Oud-Heverlee		20	WASMUEL	X	
Morlanwelz		20	NIJLEN	X		OD-HEVERLEE	X		QUENAST	X	
MORLANWELZ	X		Nijverseel (Opwijk)		20	Ougrée		X	Quevaucamps		20
Mornimont		20	Nimy		20	OUGREE	X		QUEVAUCAMPS	X	
Mortsel		20	NIMY	X		Outer		20	Quévy-le-Grand		20
MORTSEL	X		Ninove		20	Overboelare		20	Quévy-le-Petit		20
Mouscron		X	NINOVE	X		Overmere		20	QUEVY	X	
MOUSCRON	X		NISMES	X							
Moustier <i>sur-Sambre</i>		20	Nivelles		20 <sup>(2)</sup>						
MOUSTIER	X		NIVELLES-EST	X							



Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES			Localités GARES		
1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile	1	Envois "en gare"	Prise Remise à domicile
Theux		20 <sup>(2)</sup>	Uitkerke		X	Vrasene		20	WEVELGEM	X	
THEUX	X		Ursel		20	Vreren		20	Weyler (Autelbas)		20
Thiaumont		20	Val-St-Lambert (Seraing)		20	Vurste		20	Wezeren		20
Thieu		20	VAL-St-LAMBERT	X		Waarbeke		20	Wichelen		20
THIEU	X		Vaudignies (Chièvres)		20	Waardamme		20	WIDEUMONT	X	
Thieulain		20	Veeweyde (Anderl.)		X	Waarloos		20	Wierde		20
Thimougies		20	Veldegem		20	WAARSCHOOT	X		Wiers		20
Thon		20	Veltem-Beisem		20	Wadelincourt		20	Wiesme		20
Thoricourt		20	VELTEM	X		Waha		20	WIJGMAAL	X	
Thuillies		20	Vertrijk		20	Waillet		20	Willaupuis		20
THUILLIES	X		VERTRIJK	X		Wakken		20	Willebringen		20
Thuin		20	Verviers		X	Walcourt		20	Willebroek		20
THUIN-NORD	X		VERVIERS-Central	X		WALCOURT	X		WILLEBROEK	X	
THUIN-OUEST	X		VERVIERS-Est	X		Walhain-St-Paul		20	WILLEMEAU- FROIDMONT	X	
THULIN	X		VERVIERS-Ouest	X		Walsbets		20	Winksele		20
Thumaide		20	Veurne	X <sup>(1)</sup>	20	Walshoutem		20	Winterslag (Genk)		20
Tiegem		20	VEURNE	X		Waltwilder		20	WINTERSLAG	X	
Tielt		20	Vezin		20	Wambeek		20	Wolkrange		20
TIELT	X		Vezon		20	Wancennes		20	Woluwe-St-Lambert		X
Tienen		20	Viane		20	Wanfercée-Baulet		20	Woluwe-St-Pierre		X
TIENEN	X		VIANE-			Wannebecq		20	Wondelgem		20
TIENEN- STAPELPLAATS	X		MOERBEKE	X		Wanze		20	WONDELGEM	X	
Tilff		20	Vichenet (Bossière)		20	Wanzele		20	Wontergem		20
TILFF	X		Vichte		20	Waregem		20	Woubrechtgem		20
Tilleur		20 <sup>(2)</sup>	VICHTE	X		WAREGEM	X		Woumen		20
TILLEUR	X		Vielsalm		20	Waremmes		20	Yvoir		20
Tilly		20	VIELSALM	X		WAREMME	X		YVOIR	X	
TILLY	X		VIERVES	X		Warquignies		20	Zandbergen		20
Tisselt		20	Ville-Pommerœul		20	WARQUIGNIES	X		ZANDBERGEN	X	
Tollembeek		20	VILLE- POMMERŒUL	X		Wasmes		20	Zarlardinges		20
TOLLEMBEEK	X		Villerot		20	WASMES- BORINAGE	X		Zaventem		20
Tongereren		20	Villers-la-Loue		20	Wasmes-Audemez- Briffœil		20	ZAVENTEM	X	
TONGEREN	X		Villers-la-Ville		20	Wasmuel		20	Zedelgem		20
Tongre-Notre-Dame		20	VILLERS-LA- VILLE	X		Waterloo		20	ZEDELGEM	X	
Tongre-St-Martin		20	Villers-Notre-Dame		20	WATERLOO	X		Zeebrugge (Brugge)		X
Torhout		20	Villers-St-Amand		20	Watermael-Boitsfort		X	ZEEBRUGGE- CENTRUM	X	
TORHOUT	X		Villers-sur-Semois		20	WATERSCHEI	X		Zegelsem		20
Tournai		X	Ville-sur-Haine		20	WATERSCHEI	X		Zelee		20
TOURNAI	X		Vilvoorde		X	Wattripont		20	ZELE	X	
Tourpes		20	Vinkt		20	Waudrez		20	Zemst		20
Trazegnies		20	Virelles		20	WAULSORT	X		Zeveren		20
TRAZÉGNIES	X		Virginal-Samme		20	Wavre		20	Zevergem		20
Treignes		20	VIRGINAL	X		WAVRE	X		Zichem		20
TREIGNES	X		Virton		20	Wavreille		20	ZICHEM	X	
Trivières		20	VIRTON- ST-MARD	X		Weerde		20	Zingem		20
Trois-Ponts (Fosse- sur-Salm)		20 <sup>(2)</sup>	Visé		20	WEERDE	X		ZINGEM	X	
TROIS-PONTS	X		VISE	X		Welden		20	Zolder		20
Trooz (Forêt-lez- Chaufontaine)		20	Vissenaken		20	Welkenraedt		20	ZOLDER	X	
TROOZ	X		VLAMERTINGE	X		Wellen		20	Zonhoven		20
Tubize		20	Volkegem		20	Wenduine		X	Zottegem		20
TUBIZE	X		Vollezele		20	Wépion		20	ZOTTEGEM	X	
Turnhout		X	Vonêche		20	Wervik		20	Zuun (St-Pieters- Leeuw)		20
TURNHOUT	X		VONECHE	X		WERVIK	X		Zwartberg (Genk)		20
Uccle		X	Voorde		20	Wespelaar		20	Zwevezele		20
UCCLE- CALEVOET	X		Vorsen		20	Wetteren		20	Zwijndrecht		20
STALLE	X		Vosselare		20	WETTEREN	X		ZWIJNDRECHT	X	
Uitbergen		20				Wevelgem		20			